ETUDE SUR LE PIÉGEAGE DU LIÈVRE AU QUÉBEC A L'AIDE DE COLLETS

(avril 1983 à mars 1984)

PRESENTÉ À:

DIRECTION DE LA FAUNE TERRESTRE
MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE
ET DE LA PÊCHE

STATBEC

ÉDITION RÉVISÉE
JUIN 1985

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
3e trimestre
ISBN 2-550-12405-7

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX

DÉFINITIONS ET SYMBOLES

INTRODUCTION

CHAPITRE 1: MÉTHODOLOGIE

1.1 Objectifs de l'étude..... 11

1.2 Population-cible..... 12

1.3 Plan de sondage..... 13

1.4 Cueillette des données..... 14

1.5 Représentativité de l'échantillon..... 15

CHAPITRE 2: PROFIL DES TRAPPEURS

2.1 Incidence régionale..... 19

2.2 Portrait démographique..... 22

2.3 Expérience..... 24

2.4 Autres activités consommatrices de la faune pratiquée..... 26

CHAPITRE 3: ACTIVITÉ

3.1 Effort de trappage..... 29

3.2 Récolte..... 33

3.3 Cadre de la pratique..... 37

3.3.1 Fréquence des visites..... 37

3.3.2 Superficie des sites..... 38

3.3.3 Type de territoire et de boisé..... 38

3.3.4 Périodes d'activité intense..... 39

3.3.5 Rayon de piégeage..... 40

3.3.6 Piégeage en groupe..... 41

CHAPITRE 4: L'UTILISATION DU LIÈVRE

4.1 Répartition des prises entre les utilisations possibles..... 45
4.2 La vente du lièvre..... 48
4.2.1 Modes de vente..... 48
4.2.2 Revenus générés..... 50

CHAPITRE 5: DÉPENSES DE PIÉGEAGE

5.1 Répartition des dépenses par type..... 52
5.2 Bilan revenus-dépenses..... 58

CHAPITRE 6: SATISFACTION DES TRAPPEURS

6.1 Par rapport à l'abondance..... 60
6.2 Par rapport aux règlements..... 64

CONCLUSION 72

ANNEXE 1: Résultats du sondage sur les sondages 74

ANNEXE 2: Questionnaire..... 77

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU	TITRE	PAGE
1.1	Répartition des trappeurs et de l'échantillon selon les régions administratives et taux de réponse.....	17
1.2	Répartition espérée et répartition réelle des répondants par région administrative.....	18
2.1	Taux d'incidence régional de la pratique du trappage du lièvre.....	21
2.2	Portraits démographiques respectifs des trappeurs actifs et inactifs et taux d'incidence de l'activité chez certains groupes.....	23
2.3	Illustration comparative du nombre moyen d'années d'expérience des trappeurs des diffférentes régions.....	25
2.4	Proportion des trappeurs actifs qui pratiquent différentes autres activités consommatrices de la faune par région.....	27
2.5	Concomitance du trappage du lièvre et du piégeage des animaux à fourrures.....	28
	Concomitance du trappage du lièvre et de la chasse.....	28

TABLEAU	TITRE	PAGE
3.1	Effort de trappage du lièvre par région....	31
3.2	Effort de trappage selon l'utilisation principale qui est faite du lièvre.....	32
3.3	Récolte et effort moyen par prise selon les régions.....	34
3.4	Répartition de la récolte selon diverses caractéristiques.....	36
3.5	Fréquence de différentes pratiques lors du trappage du lièvre, selon les régions.....	42
3.6	Quelques caractéristiques en fonction de la fréquence de visites des collets.....	44
4.1	Utilisation des lièvres pris au collet (milliers de lièvres).....	46
4.2	Utilisation des lièvres selon les régions (pourcentage des lièvres utilisés à diverses fins).....	47
4.3	Répartition des ventes de lièvres.....	49
4.4	Estimation des revenus bruts générés par la vente du lièvre piégé au moyen de collets..	51
5.1	Répartition des dépenses encourues à l'occasion du piégeage du lièvre selon la nature des dépenses.....	53

TABLEAU	TITRE	PAGE
5.2	Analyse des dépenses de piégeage du lièvre selon les régions ($84).....	55
5.3	Récolte en fonction des dépenses.....	57
5.4	Bilan régional des revenus/dépenses des trappeurs.....	59
6.1	Taux de satisfaction des trappeurs selon les régions.....	62
6.2	Principales raisons mentionnées pour le peu d'abondance du lièvre.....	63
	Récolte en fonction de l'appréciation donnée quant à l'abondance du lièvre.....	63
6.3	Niveau de satisfaction à l'égard du prix du permis selon quelques caractéristiques (proportion de chaque groupe à se dire très satisfait...).....	65
6.4	Niveau de satisfaction à l'égard des dates de la période de chasse selon quelques caractéristiques (proportion de chaque groupe à se dire très satisfait ...).....	67
6.5	Niveau de satisfaction à l'égard des dates de vente autorisée selon quelques caractéristiques (proportion de chaque groupe à se dire très satisfait ...).....	69

TABLEAU	TITRE	PAGE
6.6	Récolte comparée selon le niveau de satisfaction déclarée à propos de la réglementation.....	71
A 1	Réponses aux questions sur les questionnaires selon les régions, l'âge et le sexe.....	76

DÉFINITIONS ET SYMBOLES

Définitions

Détenteurs de permis: Détenteurs d'un permis de chasse au lièvre avec collets pour la saison de chasse 83-84.

Population : L'ensemble des 37870 détenteurs de permis inscrits au fichier du M.L.C.P. au 4 octobre 1984.

Trappeurs : Détenteurs de permis ayant tendu des collets au cours de la saison 83-84.

Région : Les régions administratives usuelles telles que définies par le B.S.Q.. Aux fins des présentes, les régions 04 (Mauricie), 05 (Estrie), 07 (Outaouais) et 08 (Abitibi/Témiscamingue) sont regroupées sous le vocable "autre". Un seul répondant originait du Nouveau Québec (10) et il a été regroupé avec ceux de la Côte-Nord (09).

Symboles

\- Valeur nulle

* Donnée négligeable ou non disponible.

INTRODUCTION

Ce rapport présente les résultats d'une enquête effectuée auprès des détenteurs de permis de piégeage du lièvre au moyen de collets pour la saison 83-84.

Le premier chapitre porte sur la méthodologie retenue pour l'enquête, les objectifs de l'étude et le déroulement des opérations. Une appréciation quant aux limites de l'étude et à la valeur des résultats y est présentée.

Le chapitre 2 aborde la présentation des résultats comme tels. On y dresse le profil socio-économique du trappeur et on y fait état de son expérience et de son intérêt pour d'autres activités cynégétiques.

Le chapitre 3 touche au coeur du sujet puisqu'il porte spécifiquement sur le volume d'activité que ce soit en termes de jours de trappage, de nombre de collets ou de nombre de prises. Les modes usuels de pratique y sont décrits: fréquence des visites, superficie des aires de piégeage, type de boisé recherché etc...

Avec le quatrième chapitre, on aborde les aspects complémentaires au piégeage lui-même. On y étudie d'abord l'utilisation qui est faite des lièvres pris. Pour les lièvres vendus, on tente d'estimer les revenus générés pour les trappeurs.

Le chapitre cinquième complète cette appréciation économique par sa contrepartie: l'ensemble des dépenses que génère le trappage du lièvre.

Finalement, le dernier chapitre fait état du niveau de satisfaction des trappeurs par rapport à deux aspects précis: l'abondance de la ressource et la réglementation.

On retrouvera en annexe le questionnaire utilisé pour la cueillette de l'information. Une annexe spéciale porte sur les résultats des questions relatives à l'appréciation du sondage et, plus généralement, sur l'attitude des répondants à l'égard des sondages gouvernementaux.

CHAPITRE 1: MÉTHODOLOGIE

1.1 Objectifs de l'étude

Les objectifs généraux de l'étude auprès des trappeurs de lièvres étaient définis comme suit:

-l'évaluation de la récolte pour fins alimentaires et/ou commerciales et son importance quantitative;

-la définition du contexte de sa pratique;

-la caractérisation du profil de ses adeptes.

Ces grands objectifs ont été traduits en objectifs spécifiques de connaissance de plusieurs items précis correspondant aux différents chapitres du présent rapport. Cette enquête étant une première recherche sur ce sujet très précis, il importe d'établir un portrait général de l'activité et de constituer une base de données quantitatives élémentaires. Les recherches plus spécialisées et les problématiques plus élaborées ne viendront que plus tard. En somme, les objectifs retenus sont principalement descriptifs.

1.2 Population-cible

Selon les données du fichier des permis du M.L.C.P. on dénombrait 37870 détenteurs de permis de trappage du lièvre au moyen de collets pour la saison 83-84. C'est cette population qui constituait la population-cible pour cette enquête.

La plupart des résultas présentés (tous les résultats à moins qu'il ne soit spécifié autrement) ont donc été inférés à cette population bien qu'en réalité les résultats aient également été produits aussi pour l'échantillon seulement afin de permettre le calcul des marges d'erreur.

En pratique, cette population se divise en deux groupes traités différemment d'un point de vue administratif. Ceux qui détiennent un certificat de chasseur (près de 31 000) peuvent être échantillonnés directement et leurs adresses peuvent être obtenues du fichier du certificat des chasseurs. Les autres (environ 7,000) ne peuvent être identifiés qu'à partir des talons de permis, d'où le plan échantillonnal retenu.

La connaissance de ce partitionnement des trappeurs est, en soi, une donnée intéressante: près d'un trappeur sur cinq ne détient pas de certificat de chasseur.

1.3 Plan de sondage

Le plan de sondage adopté est un plan de sondage stratifié proportionnel. Toutefois, dans la strate 1, constituée des détenteurs de permis sans certificat de chasseur, le prélèvement de l'échantillon initial s'est fait avec substitution pour les permis où l'adresse était illisible, absente ou incomplète alors que pour la strate 2, constituée des détenteurs de certificat, les adresses ont été produites à partir du fichier des certificats, donc sans substitution puisqu'en principe toutes les adresses de ce fichier sont utilisables.

Le détail de la procédure de prélèvement de l'échantillon est présenté dans le rapport intitulé: "Étude auprès des détenteurs de permis de chasse au lièvre avec collet: Volet 1: Protocole expérimental et projet de questionnaire". On peut également y trouver plus de détails sur le plan de sondage.

L'échantillon de base n'est pas stratifié par région administrative. Cependant, compte tenu de la taille de l'échantillon et de la répartition régionale des trappeurs, il avait été prévu que, vraisemblablement, même un échantillon aléatoire simple permettrait de présenter des résultats assez précis pour les régions de l'Est du Québec, du Saguenay/Lac St-Jean, de Québec, de Montréal et de la Côte-Nord de même que pour le regroupement de toutes les autres régions. La distribution régionale des trappeurs et de l'échantillon est présentée à la section 1.5.

1.4 Cueillette des données

La cueillette des données s'est faite par voie postale entre la mi-décembre 84 et le début de février 85. La direction de la faune terrestre du M.L.C.P. s'est chargée de la reprographie des questionnaires, de l'expédition des lettres de rappel et du contrôle des retours.

Le questionnaire utilisé pour la cueillette apparaît à l'annexe 2 de même que les documents de présentation.

L'encodage prévu au protocole expérimental des codes de strate et de régions avant l'expédition des questionnaires a été omis. Cependant, le code de région a été ajouté à la réception des questionnaires complétés sur la foi de l'oblitération postale de l'enveloppe retour.

1.5 Représentativité de l'échantillon

L'échantillon initial comportait 2,079 envois. Au total, 1,096 questionnaires ont été traités à l'informatique pour un taux de réponse brut de 53%. Cependant, parmi les envois initiaux, il faut considérer 210 retours postaux pour mauvaises adresses (10%), ce qui donne un taux de réponse net de 59%. À l'origine, un taux de réponse brut d'environ 60% avait été prévu. Cependant, comme l'expédition initiale s'est faite plus tard que prévue, c'est-à-dire juste avant Noël, qu'un seul rappel a été fait et que le taux de mauvaises adresses a atteint 10%, l'écart s'explique facilement et le taux de réponse obtenu traduit un collaboration satisfaisante des trappeurs dans les circonstances.

Comme c'est la première enquête auprès de cette population spécififique et qu'elle est mal connue, les tests possibles sur la représentativité de l'échantillon sont assez limités. Il y a deux aspects qui méritent considération.

1.5.1 Les strates

Comme les strates n'ont pas été préencodées, il n'est pas possible de connaître les taux de réponse par strate. Par bonheur, l'échantillon initial était proportionnel et la procédure de substitution dans la strate 1 pour les adresses incomplètes devraient avoir donné des adresses de qualité comparable à celles obtenues pour la strate 2 via le fichier des certificats de chasseur.

En conséquence, il n'est pas possible d'assurer le respect de l'importance relative des strates quoique, en principe, il ne devrait pas y avoir de biais attendu de ce côté. Il ne sera pas non plus possible de présenter des résultats par strate, c'est-à-dire de voir comment ceux qui chassent le lièvre exclusivement au moyen de collets se distinguent des autres chasseurs.

1.5.2 Les régions

L'échantillon de départ n'a pas été stratifié par région administrative. Il avait cependant été prévu pouvoir obtenir des résultats assez précis pour les principales régions où se pratique le trappage du lièvre de même que pour le regroupement des autres.

Comme on peut constater au tableau 1.1, les taux de réponse varient de 47% à 55% selon les régions. De plus, l'échantillon initial était suffisamment près de la distribution régionale réelle des permis pour que la répartition finale des répondants respecte très bien la répartition de la population dont l'échantillon est issu (tableau 1.2). En conséquence, l'échantillon final est sans différence significative (s:,05) de la population du point de vue de la répartition régionale.

Il s'ensuit aussi que pour les régions telles que regroupées pour la présentation des résultats, on a, comme il avait été prévu, une erreur absolue maximale au seuil usuel d'au plus 10% quelle que soit la région. Au niveau de l'ensemble, la précision des résultats avec un tel échantillon est au pire de 3%, dix-neuf fois sur vingt.

TABLEAU 1.1

Répartition des trappeurs et de l'échantillon selon les régions administratives et taux de réponse

	ÉCHANTILLON INITIAL			RÉPONDANTS	TAUX DE RÉPONSE
	STRATE 1 (1)	STRATE 2 (2)	TOTAL		
Est du Québec	61	224	285	157	55
Saguenay/ Lac St-Jean	115	492	607	333	55
Québec	66	358	424	201	47
Montréal	33	188	221	118	53
Côte-Nord	57	271	328	160	49
Autres régions (3)	47	167	214	107	50
ENSEMBLE	379	1 700	2 079	1 096 (4)	53

(1) Sans certificat de chasseur
(2) Avec certificat de chasseur
(3) Voir les définitions au début
(4) Inclut aussi 20 répondants dont la région d'origine est indéterminée.

TABLEAU 1.2

Répartition espérée et répartition réelle des répondants par région administrative

	POPULATION [4]		ÉCHANTILLON PRÉVU [1]		ÉCHANTILLON RÉEL		MARGE [2] D'ERREUR (%)
	N	%	RÉPONDANTS	%	RÉPONDANTS	%	
Est du Québec	5 611	15	178	15	157	14	7,8
Saguenay/ Lac St-Jean	11 680	31	370	31	333	30	5,3
Québec	6 474	18	221	18	201	18	6,9
Montréal	3 238	9	103	9	118	11	8,9
Côte-Nord	6 301	17	200	17	160	15	7,7
Autres	4 066	11	129	11	107	10	9,4
ENSEMBLE	37 870	100	1 200	100	1 096 ([3])	100	3,0

1 En supposant un taux de réponse brut de 60%. Comme l'échantillon n'était pas stratifié par région, on a supposé que l'échantillon initial respecterait la répartition régionale de la population.

2 Pour une proportion réelle de 50% au niveau de confiance de 95%.

3 Incluant 20 répondants dont la région d'origine est inconnue.

4 Source: Fichier des permis 83 du M.L.C.P. au 4 octobre 84.

CHAPITRE 2: PROFIL DES TRAPPEURS

2.1 Incidence régionale

Au total, 37870 personnes se sont procurées un permis de chasse du lièvre au moyen de collets pour la saison 83-84. La répartition régionale de ces trappeurs est bien différente de celle de la population du Québec âgée de 15 ans et plus (tableau 2.1).

Les principales régions où se pratique ce type de chasse sont le Saguenay/Lac St-Jean où on retrouve près de 12 000 trappeurs, la région de Québec (7 000 trappeurs) et celle de la Côte-Nord (plus de 6 000). Per capita, le taux de pratique de cette activité est 67 fois plus élevé sur la Côte Nord que dans la région métropolitaine.

Les régions de pratique intensive sont la Côte Nord (près de 7% de la population), le Saguenay/Lac St-Jean (5%) et l'Est du Québec (3%). Ailleurs, le taux de pratique est inférieur à 1% pour une moyenne générale de 8 trappeurs pour mille habitants.

En 1983-84, 17% des détenteurs de permis n'ont pas pratiqué le piégeage du lièvre. L'examen des commentaires indique qu'une bonne partie d'entre eux ont été forcés à l'inactivité par la maladie. D'autres sont restés inactifs par suite d'un déménagement en zone urbaine, de la vente d'une résidence secondaire où ils trappaient ou parce qu'ils n'ont pas effectué le voyage au gros gibier au cours duquel ils comptaient trapper le lièvre.

Contrairement au taux de pratique dans la population, il n'y a pas de différence majeure dans le taux d'activité des détenteurs de permis selon les régions. En d'autres termes, le fait de rester inactif n'est pas lié à la région de résidence mais plutôt à des situations personnelles susceptibles d'affecter les gens à peu près également dans toutes les régions.

En somme, 31 000 trappeurs ont tendu des collets de lièvre en 83-84 dont près des deux tiers originent du Saguenay/Lac St-Jean, de la région de Québec ou de la Côte Nord.

TABLEAU 2.1

Taux d'incidence régional de la pratique du trappage du lièvre

RÉGION	POPULATION (1) 15 ANS ET + (milliers)	DÉTENTEURS DE PERMIS (2) N	(par mille hab.)	TRAPPEURS ACTIFS N	taux d'activité %
Est du Québec	179	5 611	31	4 539	81
Saguenay/ Lac St-Jean	224	11 680	52	9 260	80
Québec	803	6 974	9	6 072	87
Montréal	2 891	3 238	1	2 525	79
Côte-Nord	94	6 301	67	5 356	85
Autres	852	4 066	5	3 306	81
ENSEMBLE	5 043	37 870	8	31 057	83

(1) Source: Recensement 81, régionalisation du B.S.Q.

(2) Source: fichier des permis du M.L.C.P. au 4 octobre 84.

2.2 Portrait démographique

Le tableau 2.2 dresse le portrait type du trappeur de lièvre selon les quelques caractéristiques démographiques retenues lors de l'enquête: l'âge, le sexe et le type de localité de résidence. Environ 30% des trappeurs habitent en milieu rural. Cette proportion importante s'explique par la proximité requise de la résidence aux aires de piégeage lorsqu'on veut pouvoir visiter ses pièges avec une régularité satisfaisante. Un autre 30% habitent des localités de moins de 5 000 habitants et, finalement, 40% en milieu urbain de plus de 5 000 habitants.

Démographiquement, la population des détenteurs de permis de chasse du lièvre au moyen de collets constitue un segment très particulier de la population: ce sont des hommes dont l'âge est supérieur à la moyenne de la population. Près de la moitié des détenteurs de permis ont entre 35 et 54 ans mais le quart ont plus de 55 ans. Avant 35 ans, le taux de pratique de cette activité dans la population est moindre que la moitié de ce qu'il est après 35 ans. Les hommes sont près de vingt fois plus nombreux à pratiquer cette activité que les femmes. Ce taux de masculinité est élevé, même par comparaison avec d'autres types de chasse et pêche.

Comme il apparaît à l'examen du tableau, ces caractéristiques démographiques, si elles nous permettent de bien cerner le profil du détenteur de permis, ne nous éclairent en rien sur les caractéristiques des détenteurs de permis inactifs: ils ne se distinguent nullement des actifs de ce point de vue.

TABLEAU 2.2

Portraits démographiques comparatifs des trappeurs actifs et inactifs et taux d'incidence de l'activité chez certains groupes

	ACTIFS	INACTIFS	ENSEMBLE DES TRAPPEURS DE LIÈVRES	
	%	%	%	taux d'incidence (par 1 000 hab.)
TYPES DE LOCALITÉ				
MILIEU RURAL	28	32	29	*
LOCALITÉ DE MOINS DE 5 000 HABITANTS	30	30	30	*
LOCALITÉ DE PLUS DE 5 000 HABITANTS	42	38	41	*
ÂGE				
MOINS DE 18 ANS	6	4	6	4 (1)
18-34 ANS	23	25	23	5
35-54 ANS	45	46	46	11
55 ANS ET PLUS	26	25	26	8
SEXE				
FEMME	4	5	4	0,6
HOMME	96	95	96	14
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	8

(1) Parmi les 15 ans et plus.

2.3 Expérience

En accord avec l'âge moyen élevé observé chez les adeptes de cette activité, l'expérience moyenne déclarée est très élevée: 19 ans par trappeur. La figure 2.3 illustre les différences régionales quant à ce niveau d'expérience déclarée par les répondants. Les trappeurs originaires des régions où le taux de pratique est le plus élevé sont aussi ceux qui ont le plus d'expérience.

Environ 37% des trappeurs ont plus de 20 années d'expérience; 36% ont de 10 à 19 ans et 27% ont moins de dix ans de pratique de cete activité.

TABLEAU 2.3

ILLUSTRATION COMPARATIVE DU NOMBRE MOYEN D'ANNEES D'EXPERIENCE DES TRAPPEURS DES DIFFERENTES REGIONS

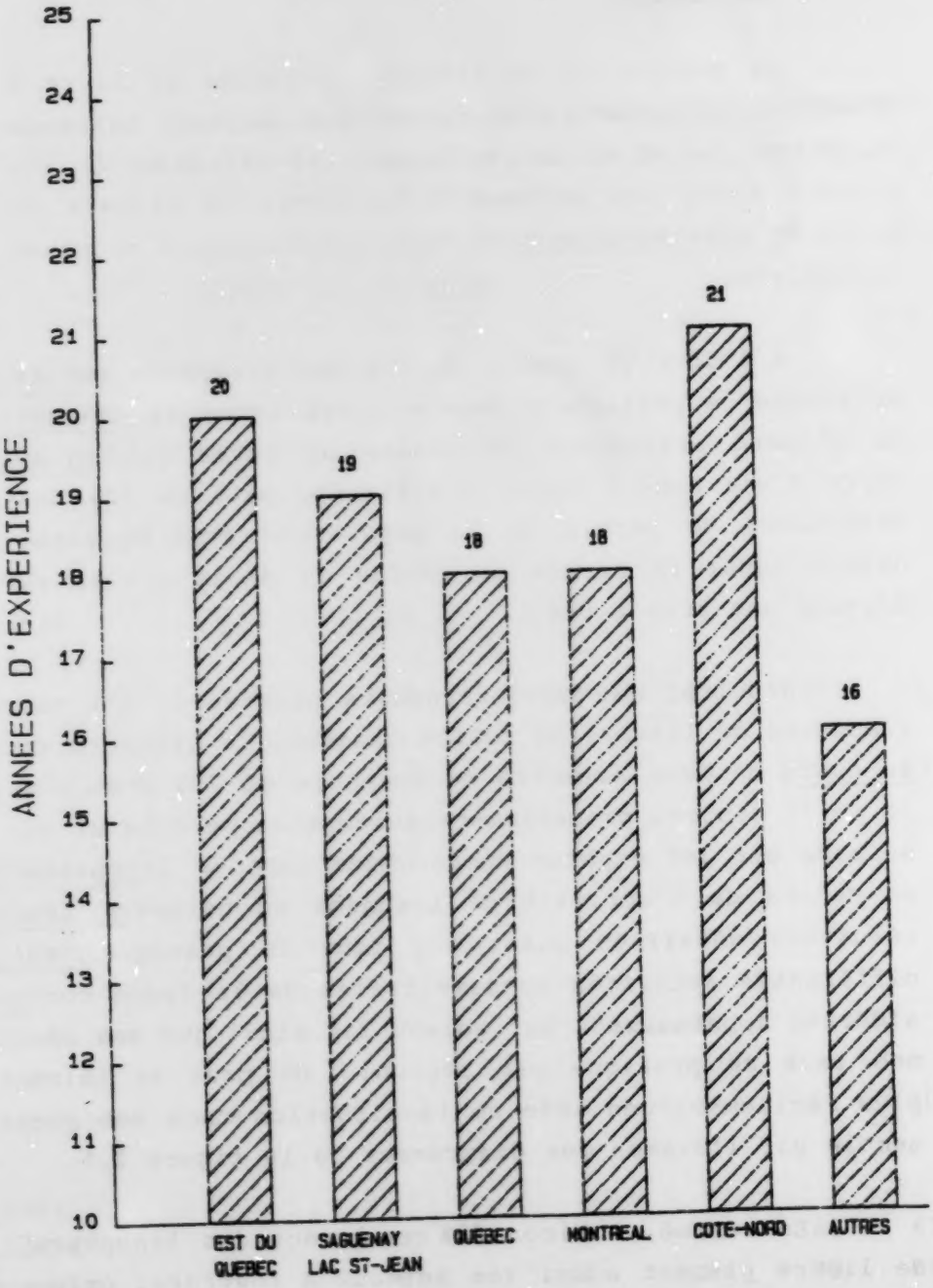

2.4 Autres activités consommatrices de la faune pratiquées

La population de trappeurs étudiée se livre à d'autres activités cynégétiques que le seul trappage du lièvre au moyen de collets. Ainsi, près de 20% piègent aussi les animaux à fourrure, la plupart du temps en même temps que le trappage du lièvre au moyen de collets.

A l'inverse, moins de 20% des trappeurs actifs au lièvre ne pratiquent aucune autre forme de chasse. La plupart pratiquent la chasse au petit gibier au moyen d'une arme à feu. D'ailleurs, plus de 80% des détenteurs de permis de la population étudiée détenaient aussi le permis de chasse au petit gibier au moyen d'une arme à feu.

Résultat qui en intéressera plusieurs, 37% des trappeurs de lièvres au collet chassent le gros gibier au cours de leur activité de trappage et 75% chassent le petit gibier, probablement surtout la perdrix si on se base sur les espèces recherchées lors de la chasse en dehors de l'activité de trappage au collet. Les résultats détaillés quant aux taux de pratique des différentes activités consommatrices de la faune considérées apparaissent au tableau 2.4 ainsi que ces mêmes taux de pratique par région. On peut se faire plus facilement une idée de la situation dans son ensemble par l'examen des diagrammes de la figure 2.5.

En résumé, environ 20% seulement des trappeurs de lièvre piègent aussi les animaux à fourrure, principalement en même temps que le lièvre. Par contre, 80% pratiquent aussi la chasse à l'arme à feu, également en même temps qu'ils tendent ou visitent leurs collets.

TABLEAU 2.4

Proportion des trappeurs actifs qui pratiquent différentes autres activités consommatrices de la faune par région

	EST DU QUÉBEC	SAGUENAY LAC ST-JEAN	QUÉBEC	MONTRÉAL	CÔTE NORD	AUTRE	ENSEMBLE
	%	%	%	%	%	%	%
AU COURS DES ACTIVITÉS DE PIÉGEAGE DU LIÈVRE							
-PIÉGEAGE DES ANIMAUX À FOURRURE	15	12	15	17	16	20	15
-CHASSE AU GROS GIBIER	40	48	30	33	40	15	37
-CHASSE AU PETIT GIBIER	80	81	70	70	74	63	75
EN DEHORS DES ACTIVITÉS DE PIÉGEAGE DU LIÈVRE							
-PIÉGEAGE DES ANIMAUX À FOURRURE	18	14	19	18	21	20	18
-CHASSE:							
-LIÈVRE	61	59	53	57	63	62	59
-PERDRIX	78	80	64	70	79	68	74
-GROS GIBIER	45	45	33	46	45	33	41
-SAUVAGINE	8	11	9	21	29	17	15

TABLEAU 2.5
CONCOMITANCE DU TRAPPAGE DU LIEVRE ET DU PIEGEAGE DES ANIMAUX A FOURRURES

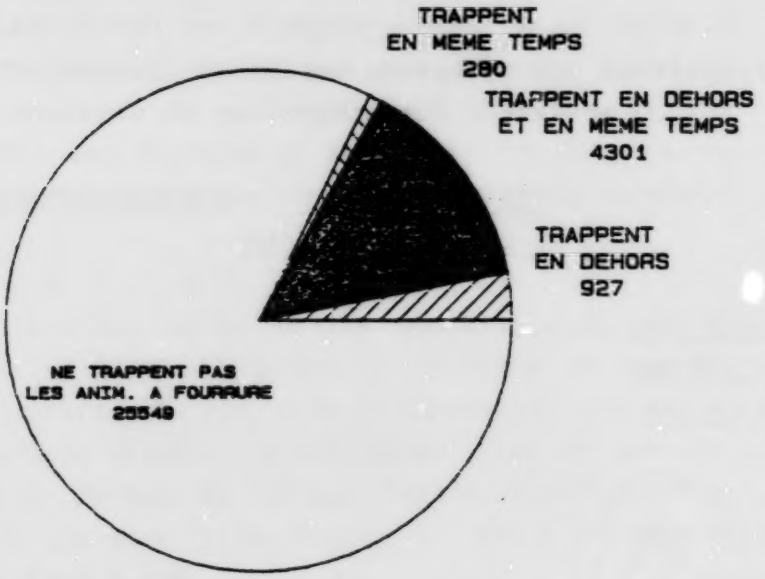

CONCOMITANCE DU TRAPPAGE DU LIEVRE ET DE LA CHASSE

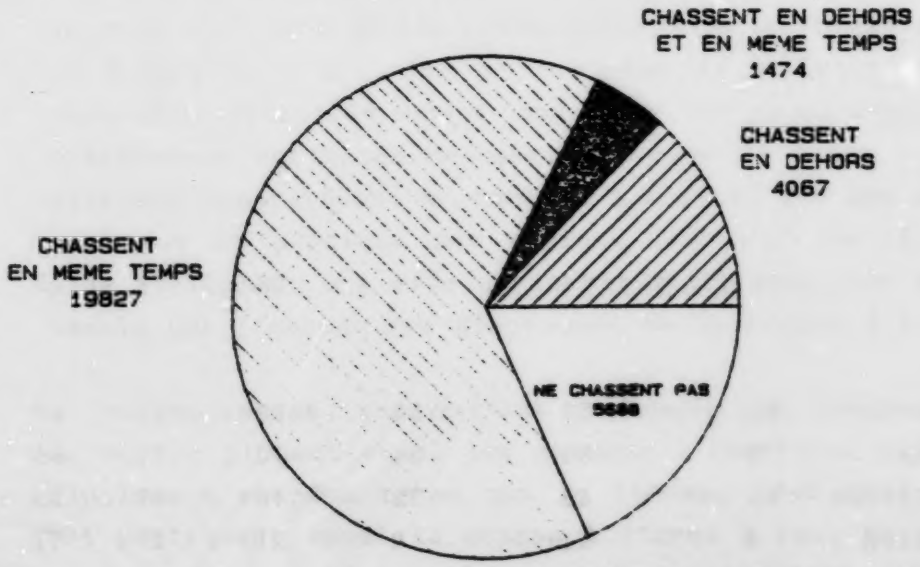

CHAPITRE 3: ACTIVITÉ

3.1 L'effort de trappage

Au total, les quelques 31 000 trappeurs au collet ont tendu 1,2 million de collets soit une moyenne de 39 par chasseur (tableau 3.1). Ils ont été actifs sur une période moyenne de 32 jours pour une pression totale de 43 millions de jours-collets. Au total, si on inclut les gens qui aident les trappeurs à faire le relevé de leurs collets, plus de 50 000 personnes ont participé activement à cette activité. Le trappage de lièvre au moyen de collets a d'ailleurs généré près d'un million de jours de récréation en 83-84 pour les trappeurs seulement, un résultat donc du même ordre que la chasse à l'orignal par exemple, mais répartis sur quatre fois moins d'individus.

Les trappeurs de la Côte Nord sont particulièrement actifs. Ils avaient près de 50 collets en moyenne et sont restés actifs pendant près de 42 jours. Ils ont ainsi contribué pour 27% de la pression totale avec moins de 2% de la population du Québec de 15 ans et plus. De ce point de vue, les trappeurs de l'Est du Québec leur ressemblent avec eux aussi un niveau d'activité supérieur à la moyenne qui fait en sorte qu'ils cumulent 22% de la pression totale, presque la même proportion que ceux du Saguenay/Lac St-Jean. Même si les trappeurs du Saguenay/Lac St-Jean sont les plus nombreux, ils n'ont pas un niveau d'activité supérieur à la moyenne, même qu'ils

seraient plutôt actifs sur de moins longues périodes de sorte qu'ils ne cumulent que 23% de la pression totale même s'ils sont près de 30% de tous les trappeurs.

Le tableau 3.2 analyse la répartition de l'effort de chasse en fonction de l'utilisation que le trappeur fait principalement des lièvres qu'il prend: 65% de l'activité est faite à des fins de récréation et d'alimentation familiale et 13% pour des dons. Toutes les autres utilisations réunies ne comptent que pour 22% de l'activité.

TABLEAU 3.1

Effort de trappage du lièvre par région

RÉGION	NOMBRE DE TRAPPEURS ACTIFS	NOMBRE DE COLLETS MOYEN (collets)	NOMBRE DE COLLETS TOTAL (milliers)	NOMBRE DE JOURS MOYEN (jours)	NOMBRE DE JOURS TOTAL (milliers)	PRESSION TOTALE (J-collets) (millions)	%	NOMBRE DE PERSONNES ENGAGÉES DANS CETTE ACTIVITÉ (1)
Est du Québec	4 539	43	192	40	175	9,4	22	8 600
Saguenay/ Lac St-Jean	9 260	38	347	26	236	10,1	23	16 200
Québec	6 072	38	233	32	193	7,2	17	9 600
Montréal	2 525	28	68	25	57	1,7	4	5 300
Côte Nord	5 356	49	263	42	222	11,5	27	7 900
Autres	3 306	28	93	31	100	3,2	7	5 000
ENSEMBLE	31 058	39	1 197	32	985	43,0	100	52 600

(1) Approximation basée sur l'hypothèse que les aides mentionnés à la question 10 ne sont pas eux-mêmes détenteurs de permis de chasse au collet.

TABLEAU 3.2

Effort de trappage selon l'utilisation principale qui est faite du lièvre

UTILISATION PRINCIPALE DES LIÈVRES	NOMBRE DE COLLETS		EFFORT DE PIÉGEAGE (JOURS COLLETS)		
	MOYEN	TOTAL (milliers)	MOYEN	TOTAL (millions)	%
-ALIMENTATION FAMILIALE	39	887	1 356	27,8	65
-DONS	39	209	1 122	5,6	13
-AUTRE OU NON-PRÉCISÉE	35	101	1 987	9,5	22

3.2 Récolte

Selon les résultats de notre étude, il s'est récolté 1,1 million de lièvres en 83-84 au moyen de collets. C'est du même ordre que ce qui s'est récolté par la chasse à l'arme à feu en 1981 (1). Cette récolte représente une moyenne de 36 lièvres par trappeur actif soit presque un par collet ou, plus exactement, un lièvre par 39 jours-collets. Les chasseurs du Saguenay/Lac St-Jean ont ainsi récolté 310 000 lièvres, ceux de Québec 210 000, ceux de la Côte Nord 230 000 et ceux de l'Est du Québec 190 000. La récolte moyenne est plus élevée pour les résidents de l'Est du Québec et ceux de la Côte Nord que l'on a aussi vu être assez nettement les plus actifs. Par contre, dans ces mêmes régions, l'effort de trappage requis pour prendre un lièvre est lui aussi clairement supérieur. Peut-être dans ces régions, la pression est-elle justement trop élevée. Il est normal qu'en étant actif sur une plus longue période on obtienne un taux de succès unitaire moindre. C'est la loi des rendements décroissants appliquée au trappage du lièvre.

(1) STATBEC, La chasse récréative au Québec en 1981, M.L.C.P., 1984.

TABLEAU 3.3

Récolte et effort moyen par prise selon les régions

RÉGION	NOMBRE DE LIÈVRES PRIS		EFFORT MOYEN (1)
	MOYEN	TOTAL (milliers)	(jours-collets/lièvre)
Est du Québec	42	191	49
Saguenay/ Lac St-Jean	33	309	33
Québec	35	209	35
Montréal	29	70	24
Côte-Nord	43	230	50
Autres	29	93	34
ENSEMBLE	36	1 101	39

(1) L'effort moyen requis est obtenu en divisant la pression totale pour la région (jours-collets) par le nombre de lièvres récoltés.

Le tableau 3.4 nous permet de voir comment se distribue la récolte selon quelques caractéristiques des trappeurs. D'abord, plus de 90% de la récolte va à des trappeurs qui utilisent "principalement" les lièvres récoltés à des fins d'alimentation familiale ou pour des dons à des parents ou des amis. (Une meilleure répartition de la récolte selon l'utilisation apparaît au chapitre 4). Ceux qui trappent à des fins commerciales sont plus actifs et ont une récolte per capita plus élevée.

59% de la récolte a été faite par des gens qui trappent seuls alors qu'environ 60% des trappeurs pratiquent seuls leur activité. La moitié de la récolte s'est faite par les 40% de chasseurs qui ont plus de vingt ans d'expérience. Ceux qui ont moins de 10 ans d'expérience récoltent en moyenne 10 lièvres de moins par année que ceux qui ont plus de dix ans de métier. Il s'agit vraiment d'une question d'expérience et non d'un effet d'âge parce que la même tendance ne s'observe pas pour l'âge, au contraire.

Ceux qui habitent des milieux urbanisés (5 000 habitants et plus) connaissent une récolte moyenne inférieure à ceux qui habitent plus près de la ressource (30 lièvres vs 38). Même si 97% de la récolte revient aux hommes, on ne peut pas dire que les femmes actives récoltent moins que les hommes. C'est seulement qu'elles sont bien moins nombreuses à pratiquer cette activité.

TABLEAU 3.4

Répartition de la récolte selon diverses caractéristiques

	Récolte moyenne	Récolte totale (milliers)	Proportion p/r à l'ensemble de la récolte (%)
UTILISATION PRINCIPALE (1)			
VENTE	63	31	3
ALIMENTATION FAMILIALE	33	762	69
DONS	45	241	22
AUTRES OU NON PRÉCISÉ	36	67	6
TRAPPE			
SEUL	35	655	59
AVEC D'AUTRES	37	446	41
EXPÉRIENCE			
0 - 9 ANS	28	263	24
10-19 ANS	38	294	27
20 ANS ET PLUS	39	544	49
MILIEU			
RURAL	39	342	31
LOCALITÉ 5 000 ET MOINS	38	367	33
LOCALITÉ PLUS DE 5 000	30	391	35
ÂGE			
MOINS DE 18 ANS	42	74	7
18-34 ANS	35	250	23
35-54 ANS	36	503	46
55 ANS ET PLUS	34	274	25
SEXE			
FEMMES	35	36	3
HOMMES	36	1 065	97
ENSEMBLE	36	1 101	100

(1) Il ne s'agit pas d'une répartition des lièvres selon l'utilisation qui en est faite (voir pour cela le chapitre 4) mais de la récolte selon le type de trappeurs tel que catégorisé par ce qu'ils font de leurs lièvres.

3.3 Cadre de la pratique

Le tableau 3.5 fixe le cadre de la pratique du trappage du lièvre par rapport à une série de sujets abordés lors de l'enquête.

3.3.1 Fréquence de visites des pièges

La plupart des trappeurs (les deux tiers) visitent leurs collets à chaque jour; 28% les visitent à tous les deux ou trois jours. Les autres périodicités sont assez exceptionnelles. Les trappeurs de la Côte-Nord, actifs sur de plus longues périodes on se le rappelle, font des visites moins fréquentes alors que les trappeurs de la région de Montréal, actifs sur les plus courtes périodes sont ceux qui visitent le plus souvent leurs collets. Autrement dit, les trappeurs de la Côte Nord pratiquent leur activité de façon plus extensive et ceux de Montréal, d'une façon plus intensive.

Le tableau 3.6 permet d'approfondir un peu cette question de la fréquence de visite des collets. A priori, on se serait attendu à ce que la fréquence de visite des collets diminue avec l'éloignement de la résidence. Tel n'est pas le cas. En fait, ceux qui visitent leurs collets plusieurs fois par jour sont ceux qui habitent le plus loin. Il s'agit, rappelons-le, pour beaucoup de gens de la région de Montréal. Une explication plausible est qu'il s'agisse de gens de milieux urbains qui profitent de séjours à la campagne ou à la chasse pour tendre des collets et les visiter fréquemment. Une deuxième explication serait qu'en milieu plus urbanisé on est obligé de s'éloigner plus mais aussi qu'il soit plus dangereux de se faire voler ses prises (vu la plus grande densité), d'où les visites plus fréquentes. Plusieurs autres hypothèses peuvent sans doute aussi être avancées.

Les gens qui ne visitent leurs collets qu'une fois par semaine ont une récolte annuelle moyenne que de 21 lièvres. Par rapport à la moyenne générale qui est de 36, c'est un piètre résultat qui s'explique de lui-même.

3.3.2 Superficie des sites

Revenant au tableau 3.5, on peut voir à la seconde partie que les trappeurs de lièvres étendent leurs collets sur des lignes de trappe qui ont environ trois kilomètres en moyenne ou alors sur des aires de piégeage qui ont une superficie moyenne de 345 acres (un peu plus de un demi mille carré). Il convient d'être circonspect avec cette question. L'examen attentif des questionnaires montre en effet que plusieurs trappeurs éprouvent des difficultés avec les mesures de superficie. Il vaudrait probablement mieux considérer ces résultats comme des ordres de grandeur.

Si on se rappelle que les trappeurs tendent en moyenne 39 collets, on peut en déduire que la densité moyenne des collets est de un aux dix acres pourvu qu'il n'y ait pas deux trappeurs dans le même périmètre.

3.3.3 Type de territoire et de boisé

Près de 15% du trappage au moyen de collets se fait dans les ZEC. Cette formule semble plus populaire auprès des trappeurs du Saguenay/Lac St-Jean, chez qui elle atteint 22%. Par contre, dans l'Est du Québec, de même que dans les tierces régions, cette formule apparaît peu populaire (5% des adeptes seulement).

Une proportion semblable de 15% des trappeurs pratiquent cette activité sur des terrains leur appartenant. Cela montre que c'est souvent une activité qu'en milieu rural on pratique virtuellement dans sa cour.

Une infime partie seulement trappent dans des pourvoiries (1%). Le reste des trappeurs tendent leurs collets sur les territoires publics ou les terrains privés forestiers. L'habilité des répondants à discerner les deux peut être questionnée.

Les deux tiers des trappeurs pratiquent la chasse au collet dans des sapinières ou autres forêts de conifères. Au Lac St-Jean, cette proportion n'est que de 56%. La plupart des autres trappeurs choisissent des terrains en reboisement ou anciens bûchés. Il est rare qu'on pose des collets dans des forêts de feuillus adultes.

3.3.4 Périodes d'activité intense

La période d'activité la plus intense était le mois d'octobre et le mois de novembre (54% et 35% des détenteurs de permis). Par la suite le taux de participation décroît régulièrement de mois en mois au point où personne n'a prétendu chasser au collet en avril même si c'était théoriquement possible de le

faire. Ce patron général est aussi celui des régions où la chasse au collet se pratique intensément. Montréal et les tierces régions ont une structure d'activité bien différente. Après un départ lent à l'automne, l'activité atteint son niveau le plus élevé pour la période des Fêtes, aux mois de décembre et janvier. Ce sont donc là deux modes de pratique bien différenciés qui correspondent à des saisons de chasse autorisée différentes.

3.3.5 Rayon de piégeage

La distance moyenne déclarée par les répondants de leur résidence à leurs lieux de piégeage est d'une trentaine de kilomètres. Plusieurs ont déclaré des distances largement supérieures à 100 km, par exemple dans la région de Montréal. Jusqu'à un certain point, cette distance n'est peut-être pas véritablement révélatrice des situations vécues pour plusieurs personnes qui trappent à partir d'une résidence secondaire ou à l'occasion d'un voyage de chasse, de vacances ou en visite chez des parents ou amis. Cette optique est importante pour comprendre et interpréter les écarts observés entre les régions. La variance des résultats dans ce cas est très grande alors que certains trappent à quelques dizaines de mètres de leurs demeures et d'autres à plusieurs centaines de kilomètres.

3.3.6 Piégeage en groupe

Pour la plupart des trappeurs (60%), la pose des collets est une activité solitaire. En cela, ce type d'activité est assez différent de la plupart des autres types de chasse, en particulier la chasse au gros gibier. Un peu plus du quart des trappeurs pratiquent cette activité en groupe de plus de deux personnes.

TABLEAU 3.5

Fréquences de différentes pratiques lors du trappage du lièvre, selon les régions

	RÉGIONS						
	EST DU QUÉBEC	SAGUENAY LAC ST-JEAN	QUÉBEC	MONTRÉAL	CÔTE NORD	AUTRE	ENSEMBLE
	%	%	%	%	%	%	%
FRÉQUENCE DES VISITES							
Plusieurs fois/jour	2	3	4	13	2	6	4
Chaque jour	76	67	65	66	54	67	66
Tous les 2 ou 3 jours	22	26	28	17	41	24	28
1 fois/sem.	-	5	3	3	2	2	3
BOISÉ							
Érablière ou autres feuillus adultes	5	9	4	3	4	7	6
Sapinière ou autres conifères	72	56	69	72	66	72	66
Terrain en reboisement	18	28	22	20	29	16	24
Autre	5	7	5	4	1	5	5
MOIS D'ACTIVITÉ (1)							
Septembre	14	18	9	7	17	1	13
Octobre	68	71	46	21	61	15	54
Novembre	49	29	38	18	38	31	35
Décembre	26	11	33	56	23	58	28
Janvier	6	6	16	37	20	41	17
Février	3	3	4	10	14	6	6
Mars	-	1	1	-	3	2	1

(1) Un chasseur au collet peut être actif au cours de plusieurs mois. Rappelons que pour l'année 83-84, la chasse au collet était autorisée, du 17 septembre au 1er mars inclusivement dans les zones C, D, G, H, K, L, M et N et jusqu'au 30 avril dans la zone"O1" - La date d'ouverture était le 1er décembre pour les zones A, B, E, F, J, P.

TABLEAU 3.5 (suite)

Fréquences de différentes pratiques lors du trappage du lièvre, selon les régions

	RÉGIONS						
	EST DU QUÉBEC	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	QUÉBEC	MONTRÉAL	CÔTE-NORD	AUTRES	ENSEMBLE
PROPORTIONS ACTIFS SELON LE TYPE DE TERRITOIRE (1)	%						
Terrain à soi	18	15	19	9	9	13	15
Autre terrain privé	29	21	52	39	15	41	31
ZEC	6	22	13	14	12	4	14
Pourvoirie	1	2	1	1	-	-	1
Terrain public	42	34	17	33	54	30	35
Autre	6	7	5	7	8	13	7
Indéterminé	3	1	5	1	3	5	3
TAILLE DU GROUPE (%)							
Seul	71	50	61	60	67	65	60
2 personnes	18	33	25	28	26	26	27
Plus de 2	11	17	14	12	7	9	13
Longueur moyenne des lignes de trappes (km)	2,4	3,0	2,1	2,3	4,7	1,9	2,9
Superficie moyenne des aires de piégeage (acres)	418	420	259	210	397	303	345
Distance moyenne de la résidence (km)	22	37	21	36	28	19	28

(1) Un chasseur actif peut fréquenter plusieurs types de territoire.

TABLEAU 3.6

Quelques caractéristiques en fonction de la fréquence de visites des collets

FRÉQUENCE DE VISITE	DISTANCE DE LA RÉSIDENCE (KM)	NOMBRE DE COLLETS	RÉCOLTE (lièvres)
PLUSIEURS FOIS PAR JOUR	48	35	33
CHAQUE JOUR	29	39	37
TOUS LES 2 OU 3 JOURS	23	39	35
CHAQUE SEMAINE	37	30	21
ENSEMBLE	28	39	36

CHAPITRE 4: L'UTILISATION DU LIÈVRE

4.1 Répartition de la récolte entre les utilisations possibles

La figure 4.1 illustre la répartition des lièvres récoltés selon l'utilisation qui en a été faite. Sur 1,1 million de lièvres ainsi récoltés, 185 000 ont été vendus, 560 000 ont été mangés par le trappeur ou sa famille, 285 000 ont été donnés à des parents et amis et 70 000 ont servi à d'autres fins. En somme, les trois quarts ont été directement consommés par les trappeurs ou leur entourage.

Lorsqu'on analyse ces résultats par région (tableau 4.2), on remarque que la vente du lièvre est deux fois plus fréquente dans les régions urbanisées (Montréal, Québec et "autres régions") que dans celles où se pratiquent intensément le trappage. Dans ces dernières, il y a toujours au moins la moitié des lièvres récoltés qui sont consommés par les trappeurs et leurs familles.

TABLEAU 4.1
UTILISATION DES LIEVRES PRIS AU COLLET
(MILLIERS DE LIEVRES)

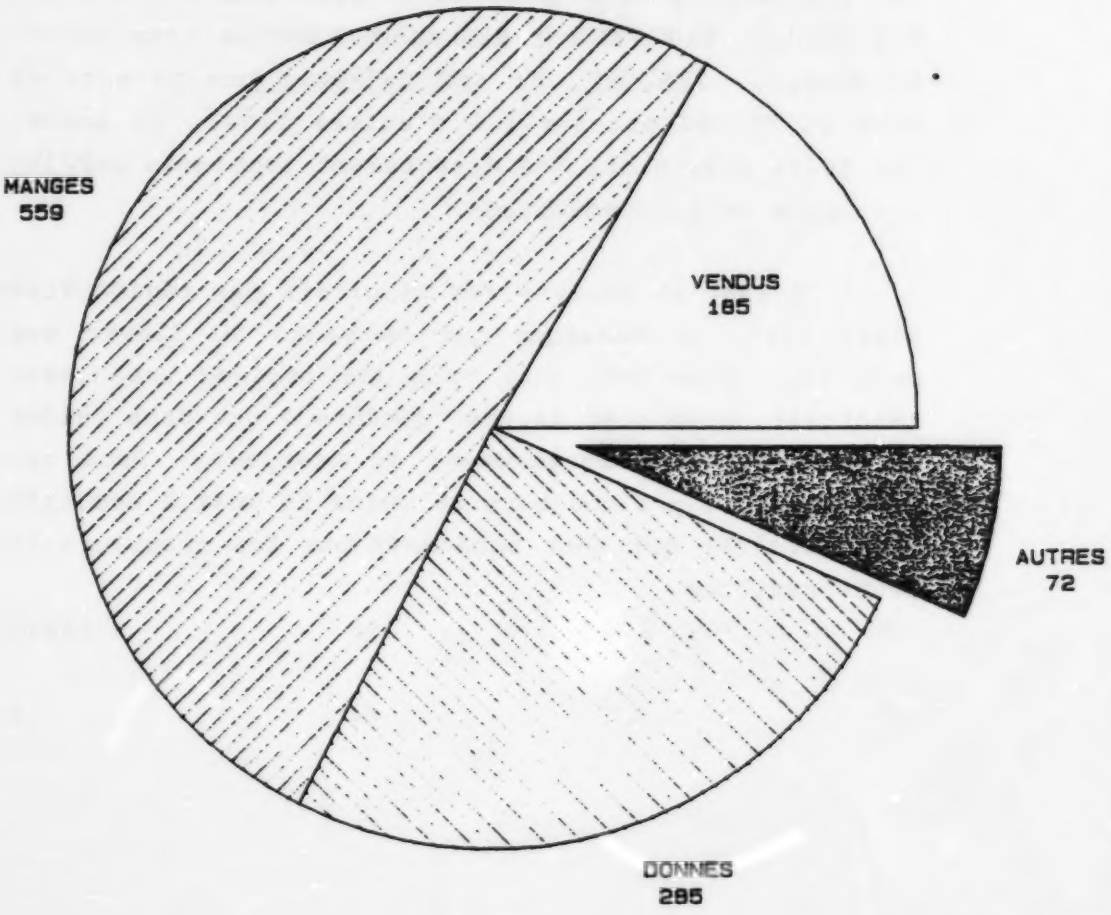

TABLEAU 4.2

Utilisation des lièvres selon les régions
(Pourcentage des lièvres utilisés à diverses fins)

	RÉGIONS						
	EST DU QUÉBEC	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	QUÉBEC	MONTRÉAL	CÔTE-NORD	AUTRES	ENSEMBLE
UTILISATION							
VENTE	13	12	25	24	12	27	17
ALIMENTATION FAMILIALE	52	53	43	49	57	44	51
DONS	30	25	25	23	27	22	26
ALIMENTATION ANIMALE	-	-	1	-	-	3	1
APPATS	2		1	1	2	3	1
AUTRE	3	10	5	3	2	1	4
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100

4.2 La vente du lièvre

4.2.1 Modes de ventes

On estime donc à 185 000 le nombre de lièvres vendus par les trappeurs de lièvres au moyen de collets soit 17% de la récolte totale. Comme on peut le visualiser au premier diagramme de la figure 4.3, les lièvres sont vendus sous trois formes surtout: frais et entiers (43%), éviscérés (30%) ou congelés (25%).

La plupart des ventes se font à des parents, amis, voisins ou connaissances (87%). Comme il ressort clairement du deuxième diagramme de la figure 4.3, les ventes "commerciales" ne représentent qu'un nombre relativement modeste: moins de 25 000 lièvres ou à peine plus de 2% de la récolte totale.

Par ailleurs, il faut dire que plusieurs répondants ont eu quelques difficultés avec la section sur la vente des lièvres. La ventilation détaillée demandée a semblé paraître compliquée à plusieurs. Pour contourner cette difficulté, nous avons appliqué la structure des ventes déclarées à l'ensemble de la récolte précédemment déclarée vendue. Il reste que les résultats sont moins précis que si tous avaient bien répondu tant au niveau de la répartition des modes de vente qu'au niveau des prix demandés.

TABLEAU 4.3
REPARTITION DES VENTES DE LIEVRES
SELON LA PRESENTATION

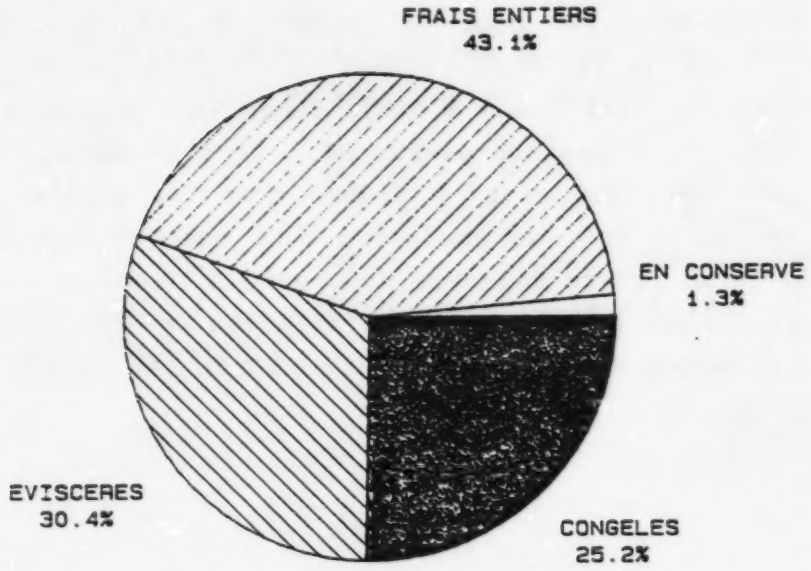

SELON LES ACHETEURS

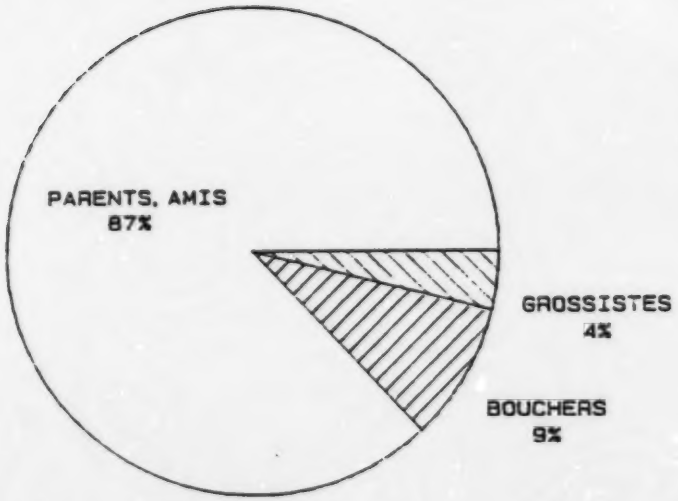

4.2.2 Revenus générés

Le prix de vente moyen d'un lièvre en 83-84 était de 2,32$ pour un chiffre d'affaires global de l'ordre de 430 000$. C'est un prix peu élevé qui reflète le fait que 87% des lièvres sont vendus à la famille ou à des connaissances. Le prix moyen peut varier de 2,00$ pour un lièvre frais et entier, qui ne nécessite donc du vendeur aucune préparation, à 2,50$ pour un lièvre éviscéré donc prêt à consommer. La répartition de ce chiffre d'affaires de 430 000$ selon les modes de présentation du lièvre est donnée au tableau 4.4.

TABLEAU 4.4

Esimation des revenus bruts générés par la vente du lièvre piégé au moyen de collets

	NOMBRE VENDU (milliers)	PRIX MOYEN	REVENU TOTAL GÉNÉRÉ (milliers $84)
FRAIS ENTIERS	86	2,00	172
ÉVISCÉRÉS	58	2,50	145
CONGELÉS	49	2,20	108
EN CONSERVE	2	2,40	5
TOTAL	185	2,32	430

CHAPITRE 5: DÉPENSES DE PIÉGEAGE

5.1 Répartition des dépenses selon leur nature

Au total, les 31 000 trappeurs de lièvres au collet ont dépensé 3,6 millions $ dans le cadre de la pratique de cette activité soit une moyenne de 117$ par trappeur actif ou 95$ par détenteur de permis. On pourrait aussi calculer qu'il ne s'agit que de 3,70$ par jour d'activité.

La figure 5.1 fait voir que la moitié de ces sommes ont été dépensées pour couvrir les frais des déplacements requis pour les visites le plus souvent quotidiennes des aires de piégeage. Un peu plus de 20% des fonds ont servi à couvrir les dépenses d'équipement comme le permis, les collets, les vêtements... Une somme juste un peu plus importante, soit 840 000$, représente les dépenses de nourriture et de logement de ceux qui ont dû encourir de tels frais. Les autres dépenses constituent le dernier 226 000$.

Le tableau 5.2 permet d'analyser la répartition régionale des dépenses selon la provenance des trappeurs et le type de dépenses. Au Saguenay/Lac St-Jean, il s'est dépensé plus de 1,2 million et environ 850 000$ sur la Côte Nord. Les trappeurs des régions de Québec et de l'Est du Québec ont dépensé plus d'un demi-million dans chaque cas.

TABLEAU 5.1
REPARTITION DES DEPENSES ENCOURUES A L'OCCASION DU PIEGEAGE DU LIEVRE SELON LA NATURE DES DEPENSES

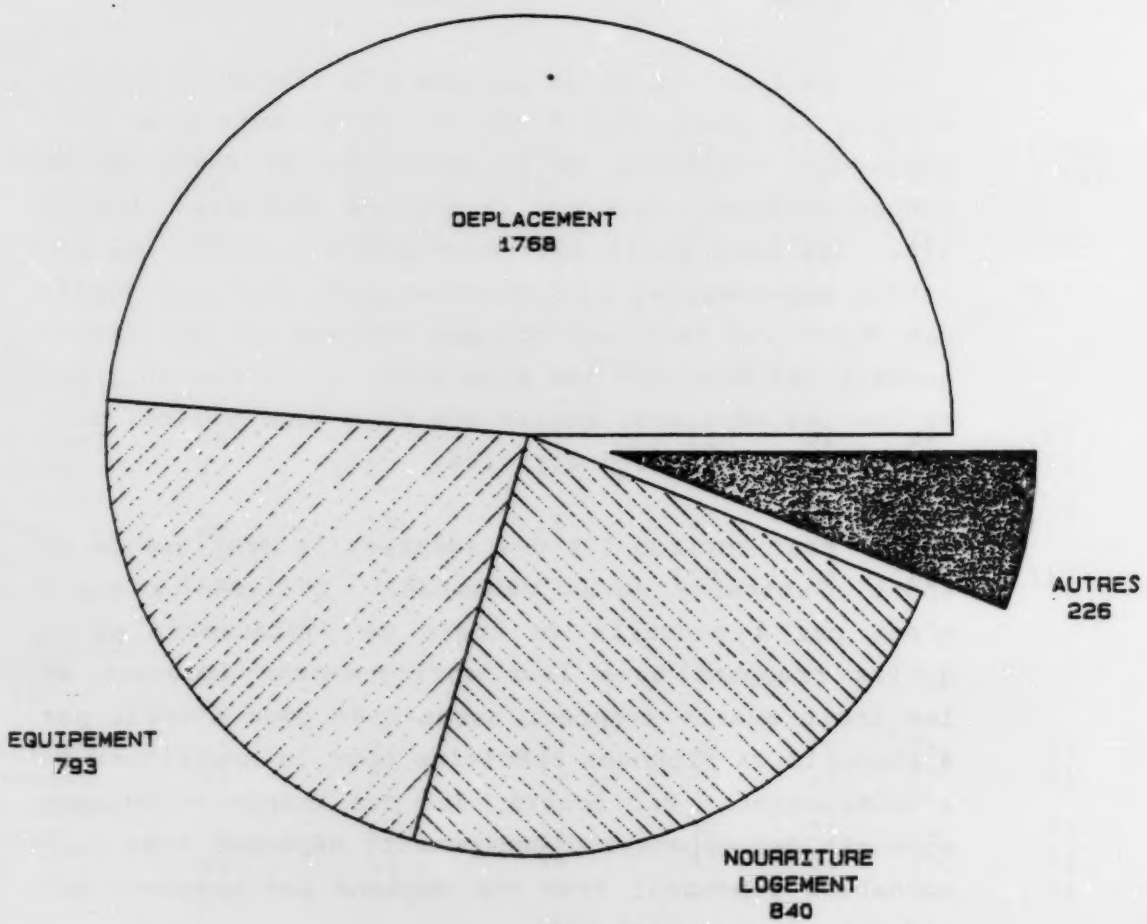

TOTAL: 3627 MILLIERS DE $84

Les trappeurs des régions où cette pratique est moins populaire (Montréal et autres régions) encourent des dépenses nettement moins élevées que l'ensemble des trappeurs avec des moyennes de 84$ et 68$. Il en coûte donc moins cher de pratiquer cette activité intensivement qu'extensivement puisque les trappeurs de la Côte-Nord eux ont une moyenne de dépenses égale à 158$.

La longueur de la période d'activité se reflète surtout au niveau des frais de déplacement pour lesquels les résidents de la Côte-Nord et de l'Est du Québec dépensent plus que la moyenne générale: 82$ vs 57$. Les gens de la Côte-Nord ont d'ailleurs les dépenses moyennes les plus élevées dans tous les domaines alors que ceux des tierces régions ont systématiquement les dépenses les plus faibles. C'est un indice que les dépenses, quelle que soit leur nature, sont associées au niveau d'activité.

Pour environ 10% des adeptes, la pratique de ce sport n'entraîne aucun déboursé. Environ le quart n'ont pas à encourir de frais de déplacement parce qu'ils trappent dans leur environnement immédiat et les trois quarts trappent assez près pour n'avoir pas à encourir de dépenses spéciales pour la nourriture ou l'hébergement. Par contre, 80% des trappeurs doivent encourir des dépenses d'équipement, dépenses très raisonnables cependant avec une moyenne par trappeur actif qui n'est que de 26$.

TABLEAU 5.2

Analyse des dépenses de piégeage du lièvre selon les régions ($84)

	RÉGIONS						
	EST DU QUÉBEC	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	QUÉBEC	MONTRÉAL	CÔTE-NORD	AUTRES	ENSEMBLE
DÉPENSE TOTALE (milliers $)							
DÉPLACEMENT	287	530	258	131	440	121	1 768
ÉQUIPEMENT	100	252	133	64	175	70	793
NOURRITURE-LOGEMENT	125	325	114	72	177	26	840
AUTRE	11	131	8	18	53	5	226
TOTAL	523	1 238	513	285	845	222	3 627
DÉPENSE MOYENNE (1)							
DÉPLACEMENT	63	57	42	52	82	37	57
ÉQUIPEMENT	22	27	22	25	33	21	26
NOURRITURE-LOGEMENT	28	35	19	29	33	8	27
AUTRE	2	14	1	7	10	2	7
TOTAL	115	133	84	113	158	68	117
PROP. QUI NE DÉPENSENT RIEN (%)							
DÉPLACEMENT	27	24	27	39	16	26	25
ÉQUIPEMENT	22	25	14	27	18	21	21
NOURRITURE-LOGEMENT	79	64	79	75	71	84	73
AUTRE	93	93	96	92	91	95	94
TOTAL	13	11	7	17	10	11	11

(1) Dépense moyenne: dépense totale divisée par le nombre de chasseurs actifs.

L'histogramme de la figure 5.3 montre clairement qu'il existe une relation directe entre le niveau de dépenses et le nombre de lièvres récoltés. En réalité, il s'agit vraisemblablement de deux conséquences d'une même cause: plus un trappeur est actif, plus il récolte de lièvres mais plus aussi, il doit encourir des dépenses élevées.

TABLEAU 5.3
RECOLTE EN FONCTION DES DEPENSES

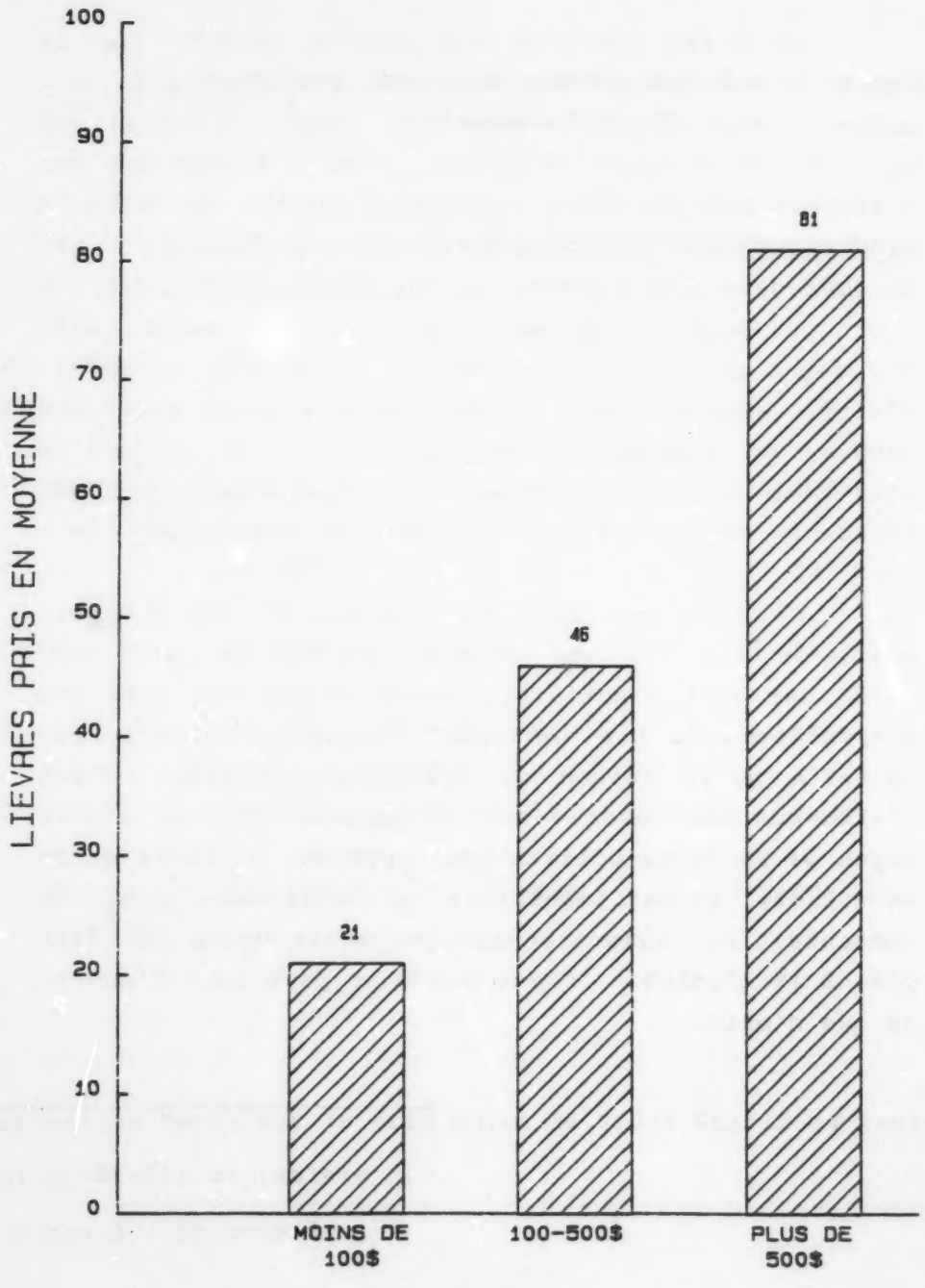

5.2 Bilan revenus-dépenses

Le bilan régional des revenus générés par la vente de lièvres et des dépenses encourues pour son piégeage apparaît au tableau 5.4. Dans l'ensemble, on constate un excédent de 3,2 millions des dépenses des trappeurs sur les revenus que peut générer la vente de lièvres. Comme beaucoup de trappeurs l'ont fait remarquer dans leurs commentaires, il faut pratiquer ce sport par agrément et amour du plein air parce qu'il n'y a pas grand profit monétaire à tirer de cette activité. Même si toute la récolte de lièvres avait été vendue, on observerait encore un déficit global de plus d'un million. Toutes les régions montrent des excédents de dépenses par rapport aux revenus.

Ce n'est pas que les dépenses soient élevées. Avec, on l'a vu, une dépense moyenne de seulement 3,70$ par jour d'activité, cette chasse est très peu dispendieuse et n'a un impact économique global respectable qu'en raison du volume d'activité. C'est plutôt que les revenus sont modestes. Avec un effort moyen de 39 jours-collets pour prendre un lièvre qu'on vend 2,32$, il est impossible de s'enrichir. Comme le commentait un jeune trappeur qui avait vendu 101 lièvres à 1$ l'unité: "C'est pas cher payé pour l'ouvrage que c'est".

TABLEAU 5.4

Bilan régional des revenus/dépenses des trappeurs
(milliers $84)

RÉGION	NOMBRE DE LIÈVRES VENDUS	REVENUS GÉNÉRÉS[1]	DÉPENSE TOTALE[2]	DÉFICIT[3]
Est du Québec Saguenay/	24 500	57	523	466
Lac St-Jean	37 300	87	1 238	1 151
Québec	53 200	124	513	389
Montréal	16 600	39	285	246
Côte-Nord	28 000	65	845	780
Autre	25 400	59	222	163
ENSEMBLE	185 000	430	3 626	3 196

1 Estimation basée sur le prix moyen de 2,32$ établi au tableau 4.4

2 Tel qu'établi au tableau 5.2.

3 Colonne 3 - Colonne 2.

CHAPITRE 6: SATISFACTION DES TRAPPEURS

6.1 Par rapport à l'abondance

La majorité des trappeurs trouvent que le lièvre était en quantité moyenne en 83-84, 13% trouvent qu'il était abondant et 4% très abondant. Par contre, 27% trouvent qu'il était rare et 3% très rare. Sur la Côte-Nord, le lièvre semble plus rare ou les trappeurs plus exigeants puisque 46% ont dit que le lièvre se faisait rare. Il faut se rappeler ici que ces trappeurs ont néanmoins la récolte moyenne la plus élevée mais répartie sur une période d'activité plus longue. N'est-il pas normal qu'après avoir trappé sur une longue période et avoir obtenu une récolte moyenne de 43 lièvres, ce dernier se fasse plus rare? Dans la région de Québec, à l'inverse, 24% des trappeurs trouvent que le lièvre est abondant.

Ceux qui trouvent que le lièvre est rare ou très rare en attribuent justement la cause à la chasse et au trappage excessif, une fois sur trois (diagramme 1, figure 6.2). Le quart en attribue plutôt la faute à la prédation, en particulier la prédation des coyotes, nombreux dans l'Est du Québec selon les commentaires exprimés par les répondants.

Plusieurs souhaiteraient d'ailleurs que le M.L.C.P. prenne des mesures (primes ou autre) pour ramener les populations de coyotes à des niveaux moins

élevés. Un autre quart du 30% des trappeurs qui trouvent que le lièvre est rare ou très rare, attribuent cette rareté à des phénomènes naturels comme des cycles naturels, des conditions climatiques, etc... Finalement, 10% en attribuent la responsabilité à l'état des boisés ravagés par l'exploitation forestière ou polluës par l'épandage d'insecticides en particulier contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Le deuxième diagramme de cette même figure a pour objectif de faire voir la relation très nette qui existe entre l'abondance déclarée et le niveau de récolte. Il n'y a évidemment rien là de surprenant.

TABLEAU 6.1

Taux de satisfaction du trappage (1) selon les régions

APPRÉCIATION DE	RÉGIONS						
	EST DU QUÉBEC	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	QUÉBEC	MONTRÉAL	CÔTE-NORD	AUTRES	ENSEMBLE
L'ABONDANCE							
TRÈS ABONDANT	7	3	6	2	1	8	4
ABONDANT	10	11	18	24	6	11	13
MOYEN	57	56	57	47	44	51	53
RARE	24	27	17	23	46	25	27
TRÈS RARE	2	3	2	4	3	5	3
LE PRIX DU PERMIS							
TRÈS SATISFAIT	21	24	17	21	22	12	20
SATISFAIT	61	61	65	58	60	57	61
INSATISFAIT	14	11	15	13	13	22	14
TRÈS INSATISFAIT	3	4	3	7	5	10	5
DATES DE LA SAISON DE CHASSE							
TRÈS SATISFAIT	40	39	31	32	35	27	35
SATISFAIT	52	50	49	50	48	64	51
INSATISFAIT	6	8	12	13	11	7	9
TRÈS INSATISFAIT	3	3	9	5	6	2	5
DATES POUR LA VENTE							
TRÈS SATISFAIT	27	27	22	22	26	20	25
SATISFAIT	63	63	59	58	64	71	63
INSATISFAIT	7	5	6	9	6	6	6
TRÈS INSATISFAIT	3	5	13	10	4	3	6

(1) Opinion des trappeurs actifs pour l'abondance du gibier et de tous les détenteurs de permis ayant une opinion en ce qui concerne la réglementation.

TABLEAU 6.2
PRINCIPALES RAISONS
POUR LE PEU D'ABONDANCE DU LIEVRE

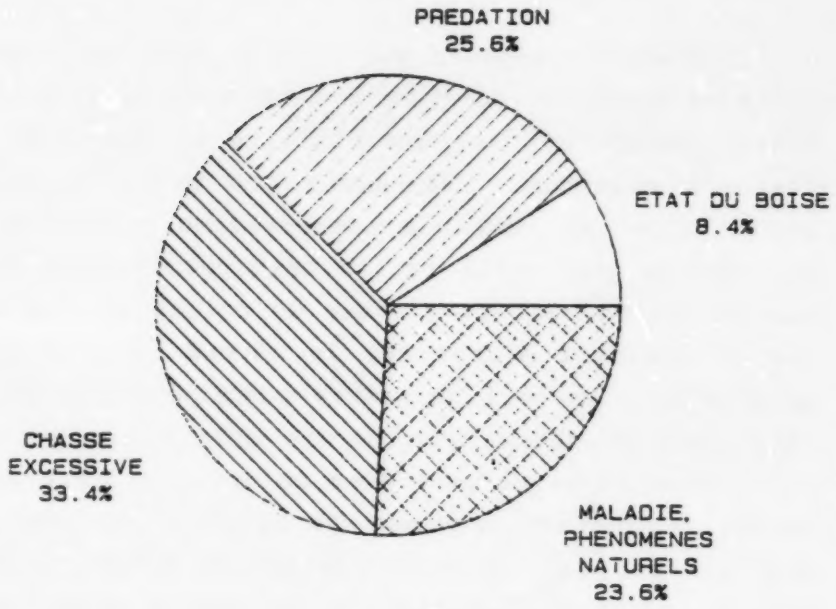

RECOLTE EN FONCTION DE L'APPRECIATION DONNEE
QUANT A L'ABONDANCE DU LIEVRE

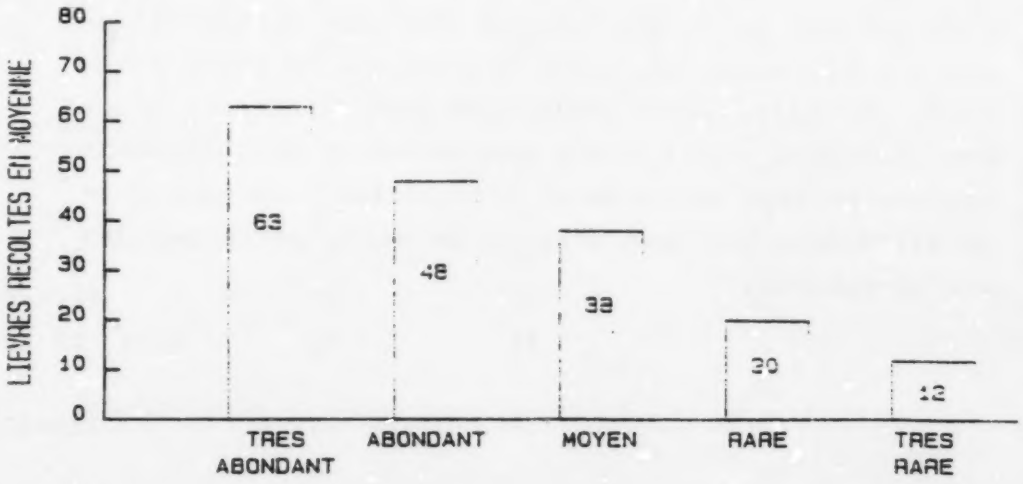

6.2 Par rapport aux règlements

6.2.1 Le prix du permis

Quatre trappeurs sur cinq se sont déclarés satisfaits du prix du permis dont 20% de très satisfaits, autant que les insatisfaits et les très insatisfaits ensemble. Néanmoins, le prix du permis a fait l'objet de nombreux commentaires. Plusieurs ne comprennent pas qu'il faille deux permis pour le lièvre lorsqu'on veut le chasser au collet et à l'arme à feu et trouvent plutôt que le second devrait inclure le premier. Un certain nombre considèrent qu'il y aurait lieu de détenir un permis spécifique que si on veut faire la vente du lièvre et non pour le piéger au collet. Finalement, comme le piégeage du lièvre est pratiqué par de nombreuses personnes âgées, plusieurs d'entre elles souhaiteraient un permis dont le coût soit moindre pour les retraités comme cela existe dans plusieurs autre domaines d'activités.

Le tableau 6.3 présente le niveau de satisfaction en fonction de l'âge, du sexe, du type d'utilisation qui est faite des lièvres récoltés et des dépenses totales encourues pour la pratique de cette activité. En fait, il ne ressort aucune différence selon ces variables si ce n'est que les gens qui dépensent le plus portent un jugement plus catégorique mais guère différent dans son essence de celui porté par les autres groupes.

TABLEAU 6.3

Niveau de satisfaction à l'égard du prix du permis selon quelques caractéristiques (Pourcentage de chaque groupe à se dire très satisfait ...)

	NIVEAU DE SATISFACTION			
	TRÈS SATISFAIT	SATISFAIT	INSATISFAIT	TRÈS INSATISFAIT
ÂGE				
MOINS DE 18 ANS	19	63	9	9
18-34 ANS	22	60	14	4
35-54 ANS	21	61	13	5
55 ANS ET PLUS	17	63	17	3
SEXE				
FEMMES	16	65	16	2
HOMMES	20	61	14	5
UTILISATION				
VENTE	21	60	14	5
ALIMENTATION FAMILIALE	19	62	14	5
DONS	24	60	14	2
AUTRE OU NON DÉTERMINÉE	22	54	18	6
DÉPENSES TOTALES				
AUCUNE	15	61	19	5
1 -49$	23	57	14	6
50-199$	18	65	13	4
200-399$	15	63	21	2
400$ ET PLUS	32	48	10	10
ENSEMBLE	20	61	14	5

6.2.2 La période de chasse autorisée

35% des détenteurs de permis sont très satisfaits des dates de la saison de trappage du lièvre pour 83-84, 51% sont satisfaits, 9% insatisfaits et 5% très insatisfaits. Le taux de satisfaction est légèrement moindre à Québec et sur la Côte-Nord. En général, ceux qui sont insatisfaits trouvent que la saison commençait trop tôt (que la chasse au moyen de collets devrait être interdite en septembre et au début d'octobre alors que les lièvres sont encore trop petits) et qu'elle se termine trop tard.

Par contre, la date du 1er décembre retenue pour l'ouverture de la saison dans les zones A, B, E, F, J, P (3 à 7, 9 et 21) apparaît beaucoup trop tardive à un grand nombre de trappeurs et ça se comprend à l'examen de la répartition de l'activité sur l'année, décrite au tableau 3.5. En somme, si la date d'ouverture du 15 septembre dans plusieurs zones apparaît trop hâtive à certains trappeurs, celle du 1er décembre, au contraire, est plutôt tardive en fonction des habitudes des trappeurs.

Le tableau 6.4 donne les taux comparatifs de satisfaction en fonction de quelques caractéristiques a priori susceptibles d'influencer les perceptions en cette matière. Les plus âgés sont un peu moins satisfaits des dates d'ouverture. Il n'y a pas de différence significative selon le sexe. Quant aux autres paramètres d'analyse: utilisation faite des lièvres, mois d'activité et niveau de cette activité, on n'observe que de légères fluctuations, aucune démarcation nette.

TABLEAU 6.4

Niveau de satisfaction à l'égard des dates de la période de chasse selon quelques caractéristiques (Proportion de chaque groupe à se dire très satisfait ...)

	NIVEAU DE SATISFACTION			
	TRÈS SATISFAIT	SATISFAIT	INSATISFAIT	TRÈS INSATISFAIT
ÂGE				
MOINS DE 18 ANS	31	56	5	8
18-34 ANS	38	54	6	2
35-54 ANS	37	49	9	5
55 ANS ET PLUS	28	53	13	6
SEXE				
FEMMES	24	64	7	5
HOMMES	35	51	9	5
UTILISATION				
VENTE	31	54	7	8
ALIMENTATION FAMILIALE	35	51	10	4
DONS	42	49	7	2
AUTRE OU NON DÉTERMINÉE	33	50	13	4
TRAPPEURS ACTIFS EN				
SEPTEMBRE	37	49	10	5
OCTOBRE	38	50	9	4
NOVEMBRE	34	51	11	3
DÉCEMBRE	29	50	14	7
JANVIER	30	51	13	6
FÉVRIER	38	48	10	4
NOMBRE DE JOURS D'ACTIVITÉ				
MOINS DE 20	38	51	7	4
20-39	33	51	11	5
40-59	36	46	11	7
60 ET PLUS	31	54	10	5
ENSEMBLE	35	51	9	5

6.2.3 La période de vente autorisée

Comme peu de trappeurs vendent des lièvres (moins de 15% des trappeurs actifs), il y a moins de répondants à cette question que pour les deux précédentes: environ 65% vs 97% des détenteurs de permis. Parmi ceux qui se sont prononcés, près de 90% sont satisfaits dont 25% très satisfaits. Les résidents des régions de Montréal ou Québec sont, pour leur part, moins satisfaits, respectivement 10% et 13% de "très satisfaits". Fait intéressant à noter, il n'y a pas de différence d'opinions entre ceux qui utilisent les lièvres principalement pour la vente et les autres (tableau 6.5). Toutefois, ceux qui en vendent beaucoup (plus de 20) sont un peu moins satisfaits que l'ensemble des gens. Il n'y a pas de différence en fonction de l'âge des répondants. Même les différences entre les deux sexes ne sont pas significatives compte tenu du petit nombre de femmes qui se sont prononcées sur cette question.

Un point très important qui n'apparaît pas dans les compilations effectuées mais qui fait l'objet d'un grand nombre de commentaires est l'opposition de nombreux trappeurs à la vente du lièvre, surtout sur une base commerciale. La plupart des trappeurs en effet piègent le lièvre sur une base qu'on pourrait qualifier d'artisanale et occasionnelle et s'opposent aux exploitants commerciaux (qui sont très peu nombreux) qui opèrent sur une plus grande échelle. A la lecture des commentaires, il n'est pas évident que, même au sein de la population étudiée pour ne pas parler de populations plus larges, on trouverait une majorité de répondants en faveur du droit de commercialiser le lièvre.

TABLEAU 6.5

Niveau de satisfaction à l'égard des dates de vente autorisées selon quelques caractéristiques (Proportion de chaque groupe à se dire très satisfait ...)

	NIVEAU DE SATISFACTION			
	TRÈS SATISFAIT	SATISFAIT	INSATISFAIT	TRÈS INSATISFAIT
ÂGE				
MOINS DE 18 ANS	17	70	6	7
18-34 ANS	28	61	5	6
35-54 ANS	27	60	7	6
55 ANS ET PLUS	18	69	5	8
SEXE				
FEMMES	8	68	10	14
HOMMES	25	63	6	6
UTILISATION				
VENTE	29	59	7	6
ALIMENTATION FAMILIALE	23	66	5	6
DONS	23	63	6	8
AUTRE OU NON DÉTERMINÉÉE	26	50	14	10
NOMBRE DE LIÈVRES VENDUS				
MOINS DE 5	25	63	5	7
5 -19	21	72	-	7
20 ET PLUS	25	59	14	3
ENSEMBLE	25	63	6	6

6.2.4 Autre réglementation

Un autre sujet de commentaires à propos de la réglementation est le droit de chasser le gros gibier à l'arc, surtout l'orignal. Plusieurs chasseurs ont manifesté vigoureusement contre ces pratiques alléguant avoir trouvé des bêtes mortes des suites de blessures de flèches. Même si ces commentaires ne sont pas en nombre très important , ils sont suffisamment nombreux, surtout pour une étude qui n'a en principe rien à voir avec ce sujet, pour qu'il vaille la peine de relever ce point.

Certains trappeurs ont suggéré ce qu'ils considèrent être des améliorations possibles à la réglementation actuelle: rendre obligatoire le port du dossard de sécurité pour le piégeage et forcer les trappeurs à retirer ou fermer leurs collets lorsqu'ils mettent fin à leur activité.

Les diagrammes de la figure 6.6 montrent qu'il n'y a pas de relation entre le niveau de satisfaction déclarée par rapport à la réglementation et le niveau de récolte, contrairement à ce qui se produit souvent et contrairement aussi à ce qui était le cas pour la satisfaction quant à l'abondance du lièvre.

TABLEAU 6.6
RECOLTE COMPAREE SELON LE NIVEAU DE SATISFACTION DECLAREE DES REGLEMENTS
A- PRIX DES PERMIS

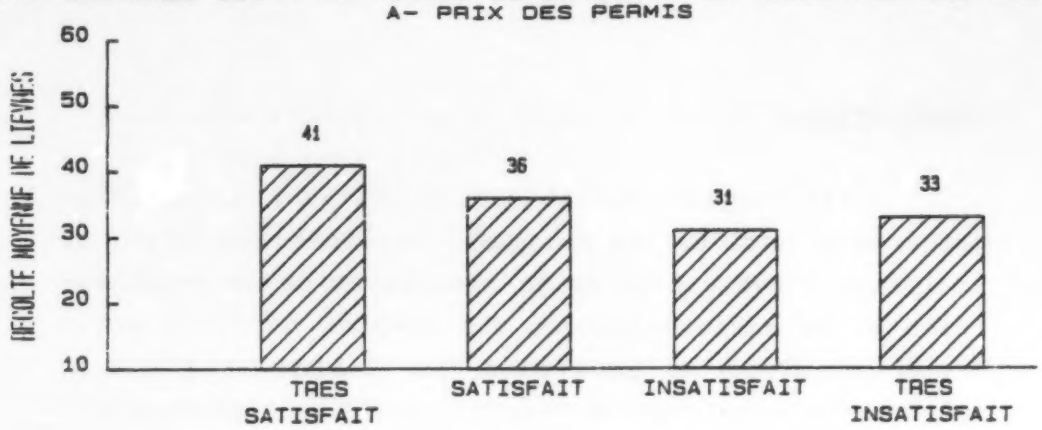

B- PERIODE DE CHASSE

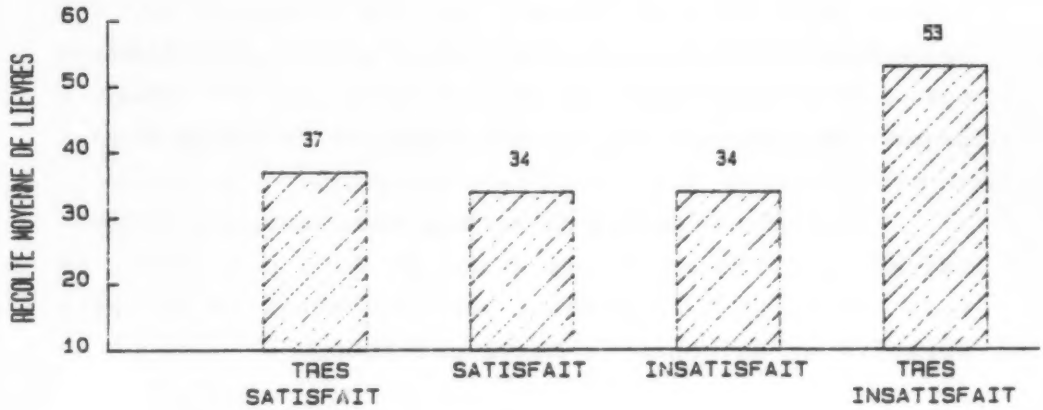

C- PERIODE DE VENTE

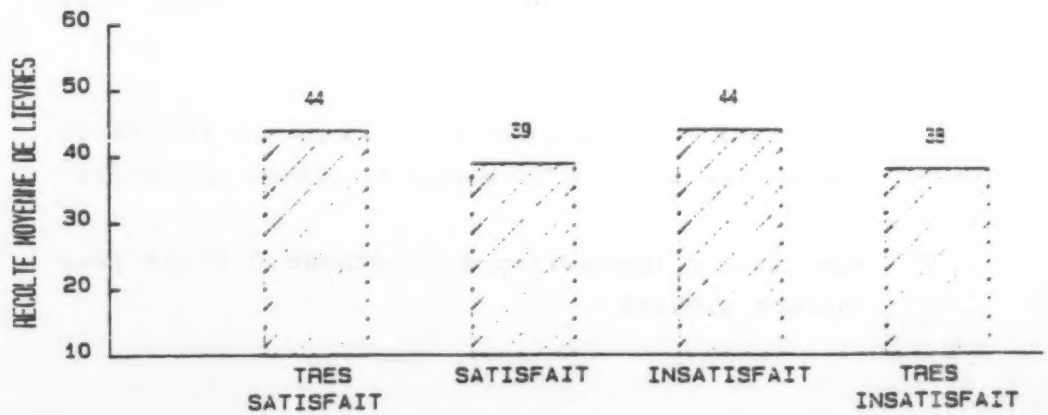

CONCLUSION

Par rapport aux objectifs initiaux de description de l'activité de trappage du lièvre au moyen de collets, d'évaluation de la récolte et de la segmentation et de caractérisation des adeptes de cette activité sportive, on peut dire que les objectifs sont pleinement atteints. L'enquête a permis d'évaluer que cette activité procurait un million de jours de loisir aux détenteurs de permis et qu'elle entraînait l'injection de 3,6 millions de dollars dans l'économie du Québec. Plus d'un million de lièvres ont été récoltés dont les trois quarts ont été consommés par les trappeurs et leur entourage. Environ 185 000 lièvres ont été vendus générant des revenus de 430 000$, à peine l'équivalent de 12% des dépenses des trappeurs.

Un grand nombre d'autres statistiques élémentaires de cette sorte ont aussi pu être colligées, le tout constituant un premier portrait détaillé de cette activité et du contexte de sa pratique.

L'analyse faite des commentaires des chasseurs trappeurs suggère également de nouvelles pistes de recherche à quiconque s'intéresse à cette activité, à sa réglementation ou à d'autres sujets connexes, par exemple:

- Les taux d'opposition à la vente du lièvre et peut-être aussi à la vente du gibier en général

- Les taux d'opposition à la chasse à l'arc pour divers gibiers

-La réceptivité à l'obligation de porter le dossard pour piéger

-Les formules possibles de contrôle des populations de coyotes, etc...

Ces sujets de recherche, le suivi des principaux indicateurs répertoriés ici et une étude des perceptions de la réglementation constituent autant de sujets pour de nouvelles études.

Toute étude qui vise et atteint à un enrichissement des connaissances dans un champ d'intérêt particulier, apporte bien sûr quelques réponses aux interrogations du moment mais ouvre aussi de nouveaux horizons et amène bien souvent plus de questions nouvelles que de réponses aux anciennes.

ANNEXE 1

RÉSULTATS DU SONDAGE SUR LES SONDAGES

La première chose qu'il est très important de savoir avant d'interpréter les résultats de cette section est que la population à l'étude ici est celle des "détenteurs de permis de chasse au lièvre au moyen de collets en 83-84" et que celle-ci constitue une population très spéciale, nullement représentative de la population du Québec en général. Par exemple, elle ne comporte que 4% de femmes et 17% de la population réside sur la Côte Nord contre 9% dans la région de Montréal. En somme, les résultats ne sont valides que pour la population à l'étude et leur extension à la population du Québec, par exemple en ce qui concerne le nombre de gens ayant déjà participé à des sondages gouvernementaux, n'aurait aucune valeur.

Ceci étant dit, le tableau A 1 présente les résultats aux trois questions portant sur le sondage en fonction de la provenance, du sexe et de l'âge des répondants.

Seulement 3% des répondants n'ont pas trouvé "que les instructions, les explications et questions étaient complètes et compréhensibles": un certain nombre auraient voulu des questions additionnelles sur le droit de vendre des lièvres ou sur les maladies que le lièvre peut transmettre à l'homme. D'autres sont réfractaires à tout ce qui est gouvernemental. Certains ont exprimé des difficultés de compréhension de certaines questions précises: la question 5 par exemple. Enfin, les raisons sont assez diversifiées et le très petit nombre de mécontents ne permet pas de regroupements importants.

Seulement 5% des répondants avaient déjà participé à un autre sondage gouvernemental, 7% parmi les 18-54 ans qui semblent constituer une classe davantage sollicitée.

Finalement, seulement dix répondants parmi les 1 096 ont dit que "d'avoir complété ce questionnaire-sondage les avait contrariés ou dérangés". En général, les gens que ça contrarie ne répondent tout simplement pas.

TABLEAU A 1

Réponse aux questions sur les questionnaires selon les régions, l'âge et le sexe

	PROPORTIONS (%) DES GENS QUI		
	TROUVENT LES QUESTIONS INCOMPLÈTES OU DIFFICILES	ONT DÉJÀ PARTICIPÉ À UN AUTRE SONDAGE	ONT ÉTÉ CONTRARIÉS OU DÉRANGÉS
RÉGION			
EST DU QUÉBEC	3	4	1
SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	3	4	1
QUÉBEC	4	5	1
MONTRÉAL	3	4	-
CÔTE-NORD	2	8	1
AUTRES	-	5	3
SEXE			
FÉMININ	-	5	-
MASCULIN	3	5	1
ÂGE			
MOINS DE 18 ANS	-	2	4
18-34 ANS	4	7	-
35-54 ANS	3	7	1
55 ANS ET PLUS	2	-	1
ENSEMBLE	3	5	1

ANNEXE 2

QUESTIONNAIRE

Commentaires: _____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Merci beaucoup de votre collaboration

Gouvernement du Quebec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction générale de la faune

ÉTUDE AUPRÈS DES DÉTENTEURS DE PERMIS DE PIÉGEAGE DU LIÈVRE AU MOYEN DE COLLETS

QUESTIONNAIRE

CETTE ÉTUDE EST SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION DE LA FAUNE TERRESTRE DU MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. ON POURRA OBTENIR PLUS DE DÉTAIL EN COMMUNIQUANT AVEC GABRIEL ALAIN

M.L.C.P. – 150, ST-CYRILLE EST, 5e étage
QUÉBEC G1R 4Y1 (418) 643-1791

POURQUOI VOUS?

1. Vous avez été choisi **au hasard** pour participer à cette étude du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Nous nous intéressons à votre activité personnelle et non à celle de quelqu'un de votre entourage. Vous pouvez vous faire aider pour répondre mais n'oubliez pas que ce sont **vos opinions à vous** qui nous intéressent que vous tendiez des collets souvent, rarement ou même jamais.
2. **Vous n'avez pas à vous identifier,** les informations que vous donnerez sont confidentielles et anonymes. Seuls les résultats de l'ensemble des répondants seront utilisés.
3. Compléter le questionnaire **le plus rapidement possible** afin de ne pas le mettre en oubli. Le questionnaire est simple et ne devrait pas prendre plus que quelques minutes de votre temps. Nous aimerions recevoir vos réponses d'ici 2 semaines.
4. Les questions se rapportent au piégeage effectué **entre le 1er avril 83 et le 31 mars 84,** c'est-à-dire l'automne et l'hiver dernier alors que vous étiez détenteur d'un permis de collets pour le lièvre.
5. Si vous voulez recevoir un résumé des résultats de cette enquête de même qu'un écusson d'appréciation, complétez le coupon ci-joint à cet effet.

Québec

CHASSE AU LIÈVRE
AU MOYEN DE COLLETS

· Strate [1 / 2] 1

· Région [ ] 2

1. Avez-vous posé des collets de lièvre pour la saison 83-84 (entre avril 83 et mars 84)?

	✓	
Oui		1
Non		2 → Passez à la question 23

3

2. Pendant combien de jours environ estimez-vous que vous avez eu des collets tendus au cours de cette période?

_____ Jours 4-6

3. *En moyenne, combien aviez-vous de collets de tendus en même temps?*

_____ Collets 7-9

4. À quelle fréquence visitiez-vous vos collets?

	✓	
– Plus d'une fois par jour		1
– Chaque jour		2
– Tous les deux ou trois jours		3
– Une fois par semaine		4
– Moins souvent		5

10

5. Vos collets étaient répartis (une seule réponse)

– Sur une superficie de _____

– Sur une ligne de trappe de longueur _____

[ ] [ ] 11-16

6. De quel type de boisé s'agissait-il? (une seule réponse: la principale)

	✓	
– Érablière ou autres feuillus adultes		1
– Sapinière ou autres conifères		2
– Terrain en reboisement (ancien brûlé ou brulé)		3
– Autre		4

17

7. Quels étaient les mois ou vous étiez le plus actif (aviez le plus de collets en opération)?

	✓	
– Septembre		1
– Octobre		1
– Novembre		1
– Décembre		1
– Janvier		1
– Février		1
– Mars		1
– Avril		1

18-25

8. À quelle distance de votre résidence se trouvaient les territoires où vous tendiez vos collets?

_____ milles (ou) _____ kilomètres

[ ] 26-28

9. S'agissait-il?

	✓	
– D'un terrain qui vous appartient en majeure partie		1
– D'un autre terrain privé		1
– D'une Z.E.C.		1
– D'une pourvoirie		1
– D'un terrain public		1
– Autre _____		1
– Ne sais pas		1

29-35

10. Y-avait-il d'autres personnes à part vous-même qui tendaient des collets pour vous ou vous aidaient à les visiter?

	✓	
Oui		1 → Combien de personnes? _____ 36-38
Non		2

11. À combien estimez-vous vos dépenses de l'année 83-84 pour chasser le lièvre au collet?

– Pour les déplacements (essences, etc...) _____ 39-43

– Pour l'équipement (collets, vêtements...) _____ 44-48

– Pour la nourriture et le logement _____ 49-53

– Autre (précisez _____) _____ 54-58

12. Diriez-vous que dans la région ou vous tendiez vos collets, en 83-84, le lièvre était:

	✓	
– Très abondant		1
– Abondant		2
– En quantité moyenne		3
– Rare		4
– Très rare ou inexistant		5

} Passez à la question 14 59

13. Quelle était la cause de cette rareté selon vous?

_____ _____ 60-61

14. Depuis combien d'années pratiquez-vous la chasse au lièvre avec collets?

_____ Ans 62-63

15. Combien de lièvres environ avez-vous pris avec vos collets, toujours pour la saison 83-84?

_____ Lièvres 64-67

16. De ceux-ci, combien en avez-vous...

– Vendu _____ 68-71
– Mangé _____ 72-75
– Donné _____ 76-79
– Utilisé pour nourrir des animaux domestiques _____ 80-83
– Utilisé comme appât pour le piégeage des animaux à fourrure _____ 84-87

17. Qu'avez-vous fait des autres, s'il y a lieu?

_____ 88-89

CETTE SECTION NE CONCERNE QUE CEUX QUI ONT VENDU DES LIÈVRES PRIS AU COLLET EN 83-84, QUEL QU'EN SOIT LE NOMBRE SI VOUS N'AVEZ PAS VENDU DE LIÈVRES, PASSEZ DIRECTEMENT À LA QUESTION 21.

18. Avez-vous vendu des lièvres... (Encercler Oui ou Non)		19. Combien en 83-84	20. À quel prix vendiez-vous un lièvre dans ce cas?
Frais et entiers	Oui / Non	90-93	118-121
Eviscérés (vidés)	Oui / Non	94-97	122-125
Congelés	Oui / Non	98-101	126-129
En conserve	Oui / Non	102-105	130-133
À des parents, voisins ou amis	Oui / Non	106-109	134-137
À des bouchers, épiciers	Oui / Non	110-113	138-141
À des grossistes (Chaines de magasin)	Oui / Non	114-117	142-145

Commentaires _____

_____

_____

_____

21. Au cours de votre activité de piégeage du lièvre avec collets, pratiquiez- vous:

– Le piégeage des animaux à fourrure? Oui 1 / Non 2 — 146

– La chasse sportive au gros gibier? Oui 1 / Non 2 — 147

– La chasse sportive au petit gibier? Oui 1 / Non 2 — 148

22. En dehors de votre activité de piégeage du lièvre avec des collets, pratiquiez-vous!

– Le piégeage des animaux à fourrure? Oui 1 / Non 2 — 149

– La chasse sportive?

Non 1 → Passez à la question 23 — 150

Oui 2 →

– Pour quelles espèces?

– Le lièvre 1 — 151

– La perdrix 1 — 152

– Le gros gibier 1 — 153

– Les oiseaux migrateurs 1 — 154

23. Nous voulons maintenant connaître votre satisfaction ou non par rapport aux règlements de chasse au lièvre avec collets. Diriez-vous que...

– Par rapport au prix du permis, vous êtes?

Très satisfait 1
Satisfait 2
Insatisfait 3
Très insatisfait 4 — 155

– Par rapport aux dates où il est permis de tendre des collets de lièvre dans votre région, vous êtes?

Très satisfait 1
Satisfait 2
Insatisfait 3
Très insatisfait 4 — 156

– Par rapport aux dates où il est permis de vendre du lièvre, vous êtes?

Très satisfait 1
Satisfait 2
Insatisfait 3
Très insatisfait 4 — 157

24. Habitez-vous?...

– Un milieu rural 1
– Une localité de 5 000 habitants ou moins 2 — 158
– Une localité de 5 000 habitants ou plus 3

25. Dans quel groupe d'âge êtes-vous?

– Moins de 18 ans 1
– 18 @ 34 ans 2 — 159
– 35 @ 54 ans 3
– 55 ans et plus 4

26. Votre sexe?

– Féminin 1
– Masculin 2 — 160

Pour améliorer ses services à la clientèle, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a entrepris une démarche visant à simplifier ses formulaires et ses questionnaires-sondages.

Dans cette optique, le Ministère sollicite votre collaboration, et vous invite à répondre aux questions suivantes.

1 – Est-ce que les instructions, les explications et questions sont complètes et compréhensibles? ☐ Oui ☐ Non — 161

Si non, pourquoi _____ — 162

2 – Avez-vous déjà rempli en 1984 un autre questionnaire-sondage pour le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, ou un autre ministère ou organisme gouvernemental? ☐ Oui ☐ Non — 163

Si oui, combien _____ — 164

3 – D'avoir complété ce questionnaire-sondage vous a-t-il contrarié ou dérangé?

☐ Oui ☐ Non — 165